

605



**NATIONS UNIES**  
**COMMISSION ECONOMIQUE**  
**POUR L'AFRIQUE**



**CINQUIEME CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE**  
**SUR LES FEMMES**

**RESUMES DES**  
**RAPPORTS NATIONAUX**  
**(FRANCAIS)**  
**CAF (CEA)**

**16-23 novembre 1994**  
**Dakar (Sénégal)**



E/ECA/ACW/RC.V/EXP/CRP.7

## BURKINA FASO

### I. INTRODUCTION

La population du Burkina Faso s'élève à 9 190 791 habitants. D'après le recensement de 1985, la population féminine représente 45 698 638 soit 5,1% de la population totale.

Le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole. Mais les conditions climatiques et écologiques très variables sont peu favorables à l'agriculture et à l'élevage qui constituent donc les principales sources de revenus des populations.

Le Burkina Faso possède des ressources vivrières telles que le manganèse (au Nord); l'or (à l'Ouest, au Nord et au Centre) et le zinc (au Centre-Ouest). Mais le seul gisement industriellement exploité reste celui de l'or

### II. SITUATION DES FEMMES DANS DIFFERENTS SECTEURS

#### A. Les instances décisionnelles

De 1980 à nos jours, on constate un accroissement sensible du nombre de femmes à certains postes importants. A la fin des années 80, on notait déjà une femme Présidente de la Haute Cour Judiciaire, une femme Présidente de la Cour d'Appel de Bobo Dioulasso (capitale économique du Pays) et une femme Procureur du Faso.

La présence de la femme dans les instances de décisions, bien qu'en nombre infime, s'affirme de plus en plus. Ainsi en 1994, on compte 2 femmes Ministres, 1 femme Ministre. Délégué, 2 femmes Secrétaires Généraux, 2 femmes Ambassadeurs etc...

Conscients de la sous-représentations des femmes dans les instances décisionnelles, le Gouvernement et les ONG(s) oeuvrent pour une participation plus significative des femmes à la vie publique.

#### B. L'emploi

En 1991, on dénombrait 8.569 femmes au chômage féminin. Ce phénomène est beaucoup plus accentué dans les centres urbains. En effet, si en 1985 le taux de chômage féminin était de 2,78% dans le milieu urbain, il atteint 5% en 1991. Les moins de 25 ans représentent plus de 82.24% de la population active féminine au chômage.

Dans le secteur public, le personnel féminin représente 21,6% du total des agents de l'Etat dont 17,2% des cadres supérieurs, 25,8% des cadres moyens et 21,4% des agents d'exécution :

Dans le secteur privé, les femmes ne représentent que 4,9% des effectifs.

#### C. Education

Avec des taux de scolarisation et d'alphabétisation qui sont respectivement de 30,1% et de 18%, le Burkina Faso est non seulement classé parmi les pays ayant les plus faibles taux dans la sous-région, mais il enregistre aussi des taux se trouvant bien en deçà des seuils requis pour un décollage économique, qui sont respectivement de 40% pour la scolarisation et de 30% pour l'alphabétisation.

En ce qui concerne les disparités selon le sexe, l'évolution de certains indicateurs montre qu'elles ont toujours été en défaveur des femmes. Ainsi le taux d'alphabétisation des femmes n'est que 8,03% en 1985-1986.

Dans l'Enseignement secondaire général, on dénombrait 26 820 filles inscrites contre 53 452 garçons inscrits, en 1989-1990.



#### E. Droits reconnus à la femme Burkinabé

La prise de conscience de l'importance de la femme dans le processus de développement s'affirme chaque jour davantage et se traduit par une volonté politique caractérisée par des actes concrets posés en faveur de la femme.

Sur le plan international, on peut citer notamment la ratification d'un certain nombre de conventions; la promulgation de textes juridiques pour la protection de femmes sans oublier la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Sur le plan national, la Constitution de juin 1992, dès son premier article, prohibe les discriminations basées sur le sexe et reconnaît en son article 18 la nécessité de protection de la maternité.

Toutefois, l'application de ces textes se heurte à de nombreuses difficultés telle que l'ignorance par la majorité des femmes de leurs droits (étant donné l'analphabétisme, le manque d'informations etc...) et aussi le non-recours volontaire à la loi ou à la justice en cas de besoin.

#### F. Action gouvernementale

Des actions ont été entreprises par le Gouvernement dans le sens d'une amélioration de la situation socio-économique des femmes et d'une élimination des entraves administratives et politiques. L'élaboration et l'adoption des stratégies et du plan d'action 1991-1995 pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement constituant sans doute le couronnement de toutes ces actions. Entre autres, l'Etat a mis à la disposition des femmes une structure financière "Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes ainsi que la Caisse Nationale de Crédit Agricole" pour leur faciliter l'accès aux crédits.

A signaler également, la création du Bureau d'Intégration des Femmes au processus de développement au sein du Ministère des Finances et du Plan ainsi que de la Commission Nationale de suivi de la mise en oeuvre des stratégies et du Plan d'Action pour le renforcement du rôle et de la place de la femme dans le processus de développement.

Par ailleurs, des Bureaux de Promotion des Activités des Femmes (BPAF) ont été créés en remplacement des sections féminines issues des Organismes Régionaux de Développement. Ces Bureaux ont pour activités essentielles la Formation, la Promotion des activités de transformation et de Commercialisation. Citons aussi la Direction de la Promotion Coopérative et de la sensibilisation, de l'organisation et de l'encadrement des organisations paysannes. Cette Direction dénombrait 1960 groupements féminins en 1992 contre 1874 en 1990. A cette Direction se rattache le projet "Sensibilisation et installation des paysans autour des barrages." Au titre de ce projet, les statistiques font état de 3 500 groupements féminins installés autour des périmètres aménagés.

Parallèlement, la Direction de la Vulgarisation Agricole intervient beaucoup en vue d'une amélioration du régime alimentaire en milieu rural par ses activités de formation des femmes en nutrition, en technique de conservation des fruits et légumes etc... La presse intervient aussi par des émissions telles que "Femmes et Développement", "Le panier de la Ménagère", "Bien manger pour mieux vivre", "Une femme, un métier" etc...

#### G. Soutien international

Depuis l'Année Internationale de la Femme, les ONG étrangères (et nationales) ont développé des projets intégrés "Femmes et Développement" ou ont créé des volets "Femmes" dans leurs programmes. On enregistre à ce jour environ 165 ONG dont 104 étrangères.

C'est surtout dans le domaine des structures chargées de la Promotion de la Femme que la coopération et l'assistance technique, notamment en matière d'échanges d'expériences et de financement de projets, s'avèrent les plus remarquables. En effet, le renforcement institutionnel des structures par la dotation d'équipements, la formation et l'information des agents, la construction d'infrastructures diverses ainsi que le financement de projets à forte composante féminine ou spécifiquement féminins sont autant d'exemples où l'on perçoit nettement les manifestations du soutien international.



## CAMEROUN

### I. INTRODUCTION

Au Cameroun, les femmes représentent 51% de la population qui est essentiellement rurale.

### II. SITUATION DES FEMMES DANS DIFFERENTS SECTEURS

#### A. Dans les instances décisionnelles

Au niveau du Gouvernement, la période de juillet 1984 peut être considérée comme la période favorable à la participation politique de la femme, car 5 femmes occupaient simultanément 3 postes de Vice-Ministre.

En 1982, on comptait 12 femmes sur 120 Députés. Aujourd'hui, on en compte 22 sur 180 Députés.

Au niveau des organes représentatifs locaux, une femme est devenue, en 1993, Maire à LIMBE.

Au niveau du commandement, aucune femme n'est ni Gouverneur, ni Préfet, ni Sous-Préfet. On constate presque le même vide en diplomatie où, jusqu'à nos jours, deux femmes seulement ont pu occuper les postes d'Ambassadeurs.

Le Conseil Economique et Social, qui est l'organe consultatif représentant toutes les principales activités économiques, comptait 7 femmes sur 86 membres en 1986. En 1992, il en comptait autant sur 85 membres.

Le Cameroun, bien que disposant de femmes d'une qualification incontestable en diplomatie, magistrature et administration publique, n'a jamais porté une femme à la tête d'un ministère de souveraineté; ce qui, de ce fait, l'empêche de peser de tout son poids sur les décisions prises au sommet.

#### B. Emploi

Au Cameroun, les emplois salariés représentent 47,5% des emplois urbains. Parmi ces salariés temporaires et seulement 17,3% sont des femmes.

Au niveau des cadres de l'Administration publique, les femmes représentent 10 % des cadres de la Fonction Publique entre 1980 et 1982, selon une enquête du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

S'agissant de la répartition par sexe de chaque catégorie des fonctionnaires en activité normale au 30 juin 1991, Il ressort que la proportion des hommes est écrasante dans tous les grades des fonctionnaires surtout aux grades supérieurs où sont classés les cadres de conception.

Par ailleurs, l'évolution de la représentativité des femmes dans les professions libérales donne les chiffres suivants : 3 femmes Notaires en 1985 contre 18 en 1993 ; 26 femmes Avocats en 1985 contre 58 en 1990, 6 femmes Huissiers en 1993; 26 femmes Avocats en 1985 contre 58 en 1990, 6 femmes Huissiers en 1993 et 79 femmes Magistrats en 1994.

Quant aux femmes Chefs d'entreprises au Cameroun en 1991-1992, on en compte 15 dans le Commerce, 6 dans l'industrie, 8 dans le Bâtiment et travaux publics, 1 dans le Bois et 3 dans l'Agriculture et l'Elevage.

Ces femmes, Chefs d'entreprises, qui étaient déjà si peu armées, n'ont pas été favorisées par la politique de libéralisation prônée par le Code d'investissement de 1990.

En 1990, selon une étude du Gouvernement Camerounais et de l'UNICEF sur "l'analyse de la situation des Enfants et des Femmes en République du Cameroun", il ressort que sur les 79 % de chômeurs en milieu urbain, 34% sont des femmes. D'après cette étude, les chances de trouver un emploi pour les femmes seraient multipliées si elles disposaient des crèches subventionnées pour la garde des enfants et des horaires plus adaptés.



c) La Convention sur la nationalité de la femme mariée etc...

Sur le plan national, la Constitution camerounaise garantit l'égalité entre les citoyens sans distinction de race, de religion, de sexe ni de croyance. Le Cameroun a également pris un certain nombre de textes législatifs et réglementaires relatifs au respect des droits des femmes et des libertés fondamentales.

Le Ministère de la Condition féminine s'attèle, dès 1984, à l'élaboration des brochures sur les textes juridiques relatifs aux droits de la femme et de l'enfant; brochures qui sont gratuitement distribuées dans divers centres d'information.

Par ailleurs, l'Association Camerounaise de Femmes Juristes joue également un rôle de premier plan dans le domaine de l'information sur les droits de la femme à travers les cliniques juridiques aux prestations gratuites.

En dépit de ces textes juridiques en principes égalitaires, il convient de noter cependant quelques domaines dans lesquels la condition juridique de la femme présente des faiblesses. C'est le cas notamment du Droit de propriété qui n'est pas totalement garantie à la femme mariée. Quoique exerçant près de 80% des travaux de production en milieu rural, les femmes ne peuvent pas être considérées comme bénéficiaires ou destinataires de biens fonciers. Elles se contentent de jouir de l'usufruit et restent pratiquement exclues de la propriété foncière par les traditions héritées de diverses communautés du pays.

#### Action gouvernementale

Au Cameroun, le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine demeure, jusqu'à aujourd'hui, le principal mécanisme national pour l'intégration de la femme au développement.

D'autres structures existent au Ministère de l'Agriculture et au Ministère du plan et de l'Aménagement du Territoire. Il s'agit respectivement du :

a) Service des Actions Agricoles Féminines qui pour mission de promouvoir le développement socio-économique des femmes rurales;

b) Service de planification des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine dont la double mission est le suivi de l'évolution de la composante Femme dans tous les secteurs du développement socio-économique national, l'identification et l'inscription dans les plans quinquennaux des activités susceptibles de favoriser l'intégration de la femme dans le développement.

#### Soutien international

Des ONG étrangères contribuent de manière notoire au transfert de technologie et à la formation des masses paysannes féminines. C'est le cas notamment de la coopération récente avec la CEE à travers le Fonds Européen de Développement qui s'est matérialisée en 1989 dans les domaines suivants :

a) Mission d'évaluation thématique de l'intégration des femmes dans le développement rural au Nord du Cameroun);

b) Appui au programme d'activités féminines de production et de commercialisation agricoles.

La CEA a surtout apporté un soutien en matière d'information, d'étude et de publication. Dans cette optique, elle a financé la collecte d'informations sur les femmes Chef d'entreprises en vue de préparer un répertoire de petites entreprises en Afrique.

Le FNUAP a concrétisé sa coopération depuis 1988 par l'appui à deux projets, à savoir :  
éducation à la parenté responsable et Femmes et Développement.

La coopération avec l'UNICEF vise la création de meilleures conditions pour la survie et le développement des enfants et des femmes.



c) La Convention sur la nationalité de la femme mariée etc...

Sur le plan national, la Constitution camerounaise garantit l'égalité entre les citoyens sans distinction de race, de religion, de sexe ni de croyance. Le Cameroun a également pris un certain nombre de textes législatifs et réglementaires relatifs au respect des droits des femmes et des libertés fondamentales.

Le Ministère de la Condition féminine s'attèle, dès 1984, à l'élaboration des brochures sur les textes juridiques relatifs aux droits de la femme et de l'enfant; brochures qui sont gratuitement distribuées dans divers centres d'information.

Par ailleurs, l'Association Camerounaise de Femmes Juristes joue également un rôle de premier plan dans le domaine de l'information sur les droits de la femme à travers les cliniques juridiques aux prestations gratuites.

En dépit de ces textes juridiques en principes égalitaires, il convient de noter cependant quelques domaines dans lesquels la condition juridique de la femme présente des faiblesses. C'est le cas notamment du Droit de propriété qui n'est pas totalement garantie à la femme mariée. Quoique exerçant près de 80% des travaux de production en milieu rural, les femmes ne peuvent pas être considérées comme bénéficiaires ou destinataires de biens fonciers. Elles se contentent de jouir de l'usufruit et restent pratiquement exclues de la propriété foncière par les traditions héritées de diverses communautés du pays.

#### Action gouvernementale

Au Cameroun, le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine demeure, jusqu'à aujourd'hui, le principal mécanisme national pour l'intégration de la femme au développement.

D'autres structures existent au Ministère de l'Agriculture et au Ministère du plan et de l'Aménagement du Territoire. Il s'agit respectivement du :

a) Service des Actions Agricoles Féminines qui pour mission de promouvoir le développement socio-économique des femmes rurales;

b) Service de planification des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine dont la double mission est le suivi de l'évolution de la composante Femme dans tous les secteurs du développement socio-économique national, l'identification et l'inscription dans les plans quinquennaux des activités susceptibles de favoriser l'intégration de la femme dans le développement.

#### Soutien international

Des ONG étrangères contribuent de manière notoire au transfert de technologie et à la formation des masses paysannes féminines. C'est le cas notamment de la coopération récente avec la CEE à travers le Fonds Européen de Développement qui s'est matérialisée en 1989 dans les domaines suivants :

a) Mission d'évaluation thématique de l'intégration des femmes dans le développement rural au Nord du Cameroun);

b) Appui au programme d'activités féminines de production et de commercialisation agricoles.

La CEA a surtout apporté un soutien en matière d'information, d'étude et de publication. Dans cette optique, elle a financé la collecte d'informations sur les femmes Chef d'entreprises en vue de préparer un répertoire de petites entreprises en Afrique.

Le FNUAP a concrétisé sa coopération depuis 1988 par l'appui à deux projets, à savoir :  
éducation à la parenté responsable et Femmes et Développement.

La coopération avec l'UNICEF vise la création de meilleures conditions pour la survie et le développement des enfants et des femmes.



## CAP VERT

### I. INTRODUCTION

La République du Cap-Vert indépendante en 1975, a créé les conditions indispensables à l'éveil de la conscience d'un plus grand nombre de femmes pour la lutte contre la discrimination basée sur le sexe, l'ignorance et la dépendance.

Au Cap-Vert, les femmes représentent plus de 52% de ses ressources humaines, (179 997 femmes sur 342 000 habitants). Les disparités entre les milieux urbain et rural, accentuent encore plus les inégalités que subissent les femmes dans le monde rural, au niveau des différents indicateurs de développement. Il en résulte des contraintes qui bloquent la véritable intégration des femmes dans le processus de développement, et se manifestent surtout en ce qui concerne le faible accès aux crédits et aux nouvelles technologies. Les répercussions au niveau de la distribution des revenus sont autant de facteurs propagateurs d'une politique qui se veut promotionnelle de la condition des femmes, mais qui reste limitée par les insuffisances des mécanismes qui rendent impossible l'application effective de la loi.

### II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES

#### A. Dans le domaine politique et les instances de décision

En dépit de la volonté politique exprimée d'augmenter graduellement la présence des femmes au niveau des organes du pouvoir central et local, leur représentation reste peu significative : il a fallu attendre 16 ans après l'indépendance pour que la femme accède aux échelons supérieurs des structures des partis politiques et intègre le gouvernement (2 femmes ministres sur les 15 portefeuilles existants).

Sur les 79 députés qui composent le parlement, il n'y a que trois (3) femmes.

Sur les 234 élus municipaux, il y a 8 femmes. Parmi les 4 juges qui forment la cour suprême de justice, il y a une femme.

#### B. Education

Le taux d'analphabétisme, qui touchait plus de 75% de femmes en 1975, atteint encore près de 55% en 1990. (Pour 33,6% d'hommes). D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation, avec l'accroissement des écoles, les opportunités d'accès à l'éducation formelle favorisent l'évolution des effectifs filles dans l'enseignement. Les filles représentent près de 49,5% de l'enseignement élémentaire de base (de 7 à 10), et plus de 50% de l'enseignement complémentaire de base (11-12 ans) contre seulement 36,9% pour l'enseignement secondaire technique, et 47,5% de l'enseignement secondaire complémentaire (16-17 ans).

Dans le domaine de la formation professionnelle bien qu'il n'existe pas de restrictions à la présence féminine dans les centres de formation professionnelle, celle-ci reste très limitée dans les filières techniques et spécialisées.

#### C. Emploi

Il convient de souligner que le principe d'égalité, d'opportunités et de traitement au niveau de l'emploi, est contenu dans les lois du travail.

Cependant, les limites de l'emploi féminin font que les femmes sont les plus exposées aux politiques de restructuration économique qui affectent l'emploi dans le secteur public : les femmes sont plus susceptibles d'accepter un travail précaire et des conditions difficiles, faisant qu'elles sont de plus en plus orientées vers le secteur informel. Plus de 25% des femmes sont affectées par le chômage, et 27% des emplois féminins ne sont pas permanents.

De ce fait, les femmes constituent plus de 37,5% de la population active.



contourner la situation existante en matière d'études, de bases d'information et d'améliorer la situation de la femme et d'assurer sa pleine intégration au développement.

#### Contribution des ONG

En termes de mécanismes pour la promotion de la femme, il y a eu quelques initiatives isolées avec des résultats substantiels et identifiables, plusieurs initiatives en matière d'associations pour la promotion de la femme. En 1981, l'OMVC est créée avec l'objectif de lutter pour l'intégration de la femme cap-verdienne dans le processus de développement économique, social et culturel du pays. En 1991, apparaît une autre organisation, elle est aussi orientée vers la problématique des femmes, la MORANBI, ses interventions visant particulièrement l'amélioration de l'approvisionnement en eau des communautés et la réalisation d'activités productives. L'association des Femmes Entrepreneurs, créée en 1992 engage des femmes qui opèrent dans le secteur privé de l'économie. Il existe aujourd'hui au Cap-Vert environ 30 associations nationales de nature diverse, s'approchant des ONG.

#### Soutien international

Depuis 1975, le PNUD accorde une attention spéciale aux problèmes qui affectent l'intégration de la femme dans le développement du pays. L'UNICEF finance ou co-finance des projets et programmes sur la Santé Maternelle et la formation féminine et en assainissement de l'environnement.

Le FNUAP s'est orienté vers les problèmes démographiques résultant de la croissance accélérée de la population et la promotion de la femme. La FAO finance un projet d'appui à l'institut National des coopératives intégrant les femmes. L'USAID finance le projet de santé familiale. La coopération canadienne, autrichienne, française et suisse appuyent plusieurs projets de travail qui intègrent une forte composante de main d'oeuvre féminine.

### III. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

La volonté politique d'assurer la promotion de la femme est une donnée acquise. Elle se trouve consacrée dans les lois et autres instruments, mais les contraintes actuelles de nature économique, sociale et culturelle limitent la portée des mesures préconisées. Les recommandations de l'atelier national sur l'intégration de la Femme dans le développement économique et social serviront de référence à l'élaboration du Plan d'Action de l'I.C.F. dans les domaines d'intervention des études et recherches, promotion, éducation, formation, information civique et politique.



franchissent le seuil de la fin du cycle primaire. Pour la même année, les adultes qui avaient reçu une instruction de niveau primaire représentaient 8,5% de la population dont 6,1% de femmes et 10,4% d'hommes.

En 1990-1991, la part prépondérante des garçons dans les effectifs d'élèves d'établissements publics est de l'ordre de 58,2%. Malgré le nombre réduit des filles scolarisées par rapport à l'ensemble, on constate au sein des effectifs des filles un accroissement important passant de 1974-1975 à 1989-1990, de 10 024 à 28 870.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les effectifs au niveau du premier cycle du secondaire était de 5% pour les garçons et 2,4% pour les filles en 1980. Au second cycle, les effectifs se réduiront à 0,5% pour les garçons et 0,2% pour les filles.

En 1991, les effectifs ont augmenté de 7,47% pour les garçons et 7,40% pour les filles (cfr Annexes, Tableau 28). Passé le seuil du baccalauréat, très peu de possibilités s'offrent aux jeunes Comoriens pour poursuivre des études supérieures. Seuls, ceux bénéficiant d'une bourse dans le cadre de la Coopération internationale ou ayant des familles aisées pourront poursuivre des études universitaires à l'étranger. Ainsi, sur 241 boursiers à l'étranger, seulement 43 sont des filles. Par conséquent, on note un taux de 0,1% d'adultes ayant un niveau d'instruction supérieure dont 0,2% d'hommes.

Quant à l'enseignement technique et professionnel, il est très récent. Il date de 1979-1980. Le principe de cette formation est de pallier aux déperditions scolaires et de préparer les jeunes déscolarisés à intégrer le monde du travail. Cependant, les capacités d'accueil sont en-deça des besoins de formation des jeunes. On peut noter cependant l'initiative de certaines ONG locales et écoles ménagères villageoises qui organisent des sessions de formation dans la couture, la broderie, l'agriculture maraichère, l'alphabétisation et l'aviculture.

#### D. Santé

Sur les 20 districts sanitaires existant aux Comores, seulement 14 sont actuellement reconnus comme fonctionnels par le Ministère de la Santé Publique. Par ailleurs, ces services sanitaires sont insuffisamment équipés en personnel, en matériel, en médicaments essentiels, malgré les efforts déployés par le Gouvernement Comorien avec le concours de l'OMS, l'UNICEF et autres partenaires. On compte, par exemple, 1 médecin pour 4000 habitants.

En 1980, l'espérance de vie à la naissance était de 54 ans pour les deux sexes. En 1989, on note une légère amélioration de l'espérance de vie des femmes qui passe à 55,9% et qui est de 53% pour les hommes. Quant au taux de mortalité maternelle, il est passé de 46 pour 1000 en 1981 à 19 pour 1000 en 1992. La mortalité infantile, de l'ordre de 110,4 pour 1000 en 1980 a augmenté avec la croissance rapide de la population et atteint 114,5 pour 1000; alors que la mortalité juvénile est de 132 pour 1000. Parmi les causes des décès des enfants en bas âge, on note la forte prévalence des maladies infectieuses et parasitaires telles que le paludisme, qui accentue la mortalité et la morbidité des jeunes enfants.

#### E. Agriculture

Comme dit plus haut, l'agriculture constitue le secteur principal de l'économie comorienne. Mais c'est en même temps un secteur saturé, incapable de nourrir la population.

#### F. Droits de la femme comorienne

Les Comores font partie des pays d'Afrique qui n'ont pas signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Pour le moment, le texte est soumis au Gouvernement et au Parlement pour adoption. Toutefois, la Constitution de 1978 et celle de 1992 reconnaissent l'égalité des sexes devant la loi.

Au lendemain de la Conférence Mondiale de Nairobi, les femmes Comoriennes se sont rencontrées pour la première fois au niveau national et ont organisé un séminaire sur le thème : "La femme, la famille et le développement". Le débat a conclu qu'il y a une nécessité absolue d'améliorer les conditions de vie et de travail de la femme et de mettre en place une institution étatique chargée de promouvoir son statut socio-économique.



le Gouvernement doit sensibiliser les parents sur la nécessité d'améliorer la scolarisation des filles et promouvoir l'accès des jeunes filles à la formation professionnelle;

g) Réduire la mortalité infantile de 114,5/1000 à 80/1000 et la mortalité maternelle de 4,6/1000 naissances vivantes à 2 pour 1000. Parmi les stratégies en vue, on peut citer l'intensification des campagnes d'information et de sensibilisation sur la planification familiale, la nécessité d'aller en consultations pré et post-natales etc...



## BURUNDI

### I. INTRODUCTION

Le Burundi, pays montagneux est un des pays les plus peuplés d'Afrique. Il comptait en 1990 5,5 millions d'habitants dont 52% de femmes. Plus de 72% des habitants sont concentrés sur les hauts plateaux qui ne représentent que 50% du territoire. L'économie burundaise est auto-centrée et largement dominée par l'agriculture d'autosubsistance. Le PIB de 1 100 millions de dollars est généré à 56% par le secteur primaire dont 80% proviennent de l'agriculture vivrière sous la responsabilité des femmes, à 16% par le secteur secondaire et à 28% par le secteur tertiaire. Les cultures vivrières comptent pour 47% du PIB contre 5% pour les cultures d'exportation.

### II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES BURUNDAISES

#### A. Les instances décisionnelles

En ce qui concerne le domaine politique et les instances de décision, la mentalité burundaise considère la femme comme inférieure à l'homme et cela se manifeste à travers son absence sur la scène politique. Les actions menées en faveur de l'émancipation politique de la femme se sont traduites par des programmes politiques de tous les Présidents qui se sont succédés au Burundi, exprimant la prise de conscience du rôle de la femme dans la vie politique par leur volonté d'intégrer la femme aux processus de développement du pays. L'union des Femmes Burundaises a servi de tremplin pour l'épanouissement politique de la femme. Les femmes commencent à marquer leur présence dans les postes politiques. En 1985, six femmes étaient au Parlement, 2 au gouvernement et 6 dans le Comité Central de l'UPRONA, parti unique au pouvoir. La participation de la femme à la vie politique est faible surtout dans la prise de décision et au niveau du pouvoir de gestion de la vie du pays. Ceci se traduit par la faible représentation de la femme au pouvoir et aux postes de responsabilité par voie d'élection, de recrutement ou de nomination. La mentalité, la faible instruction, les charges familiales et l'absence de mécanismes fonctionnels visant à l'allègement de la charge horaire de la femme constituent une entrave à sa participation à la vie politique. Ainsi le rôle de la femme dans la vie politique n'est pas reconnu.

#### B. Education

Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle le système éducatif burundais n'est pas discriminatoire vis-à-vis de la femme, mais celle-ci reste faiblement représentée aux échelons intermédiaire et supérieur du système de l'enseignement. Les femmes sont plus attirées par les filières à caractère social qui débouchent directement sur l'emploi, ce qui affecte sa place au niveau des postes de décision. L'enseignement ne souffre d'aucune discrimination au Burundi mais la femme est faiblement représentée à tous les niveaux malgré les mécanismes pour accroître les effectifs scolaires tels que la mixité, la carte scolaire, l'augmentation d'infrastructures scolaires, une disparité dans la fréquentation scolaire par les garçons et par les filles. Le taux de fréquentation des filles au primaire passe de 39,4% en 1980 à 41% en 1985 de 34,9% à 34,3% au secondaire et de 22,1% à 22,7% au supérieur. Une forte déperdition des filles lors du passage d'un niveau à un autre est passée de 41% au primaire à 34% au secondaire à 23% au supérieur. Une faible représentativité des filles dans les filières techniques et scientifiques. Les filles sont plus attirées par les filières pédagogiques 51% et de 20% filières de l'enseignement supérieur. L'enseignement non formel a beaucoup profité aux femmes qui sont prises en charge par un réseau de formation non formelle constitué des ONG, des confessions religieuses, des centres socio-éducatifs, des centres d'animation sociale, des centres d'enseignement des métiers. L'évaluation de la Décennie de la femme permet de constater que le taux de participation des femmes à l'alphabétisation est insuffisant. Les contraintes à la scolarisation des filles, le poids de la tradition, des coutumes font que l'abandon scolaire est plus toléré par les parents pour les filles car ils jugent que le rôle de mère et d'épouse leur permettent d'intégrer leur milieu, en cas d'abandon scolaire.

#### C. Emploi

Les activités économiques relèvent des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Le secteur primaire qui englobe l'agriculture et l'élevage domine largement l'économie burundaise et contribue pour 59% du PIB. En 1980, 8% de la population burundaise est engagée dans le secteur primaire et 95% des femmes économiquement actives étaient engagées dans le secteur agricole. Le secteur secondaire qui comprend l'artisanat et l'industrie occupe 11% de la population burundaise active dont



Gouvernement du Burundi a signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et les démarches pour la ratification de cette convention sont déjà entreprises. Le Code des personnes et de la famille a été promulgué en 1980 et a contribué à l'amélioration du statut de la femme, néanmoins, il comporte en 1985, des dispositions qui lèsent la femme comme par exemple l'autorisation maritale exigée de la femme désireuse d'exercer un emploi, un commerce ou autre activité rémunératrice, la différence d'interprétation et de traitement entre les deux sexes en cas d'adultère, la législation écrite comporte des lacunes notamment en matière de régimes matrimoniaux, succession et libéralité.

#### G. Mécanismes nationaux

Action gouvernementale : Au Burundi il a été créé un ministère chargé de la promotion de la femme en 1983 qui a pour objectifs d'améliorer le statut-socio culturel des femmes et pour mission et réalisations, la participation à l'élaboration du Code des personnes et de la famille, la création d'un centre de documentation pour la femme; l'organisation de séminaires d'information et de sensibilisation; la création des centres de développement familial; le soutien aux associations féminines en leur facilitant l'accès au crédit; l'appui financier auprès des bailleurs de fonds et un appui technique pour l'initiation de 5 projets de développement socio économiques en faveur de la femme; le renforcement du ministère de la Promotion féminine, le projet amélioration des familles pauvres, le centre de formation et de production en broderie; le projet urbain pour les femmes (octroi de crédit) le projet encouragement des organisations d'entraide féminine. Le ministère chargé de la promotion féminine souffre de l'insuffisance de ressources humaines et financières eu égard à son mandat multidimensionnel, son budget représente en 1992 10% du budget alloué à tous les ministères.

#### H. Contribution des ONG

Des mécanismes visant à la promotion harmonieuse de la femme ont été créés par les autorités politiques et d'autres ont été mis sur pied à l'initiative des privés. L'Union des Femmes Burundaises (U.F.B) créée en 1967 et intégrée au parti unique UPRONA, l'U.F.B. a pour objectifs de sensibiliser la femme sur ses droits et devoirs, ses obligations de citoyenne. Les actions de l'U.F.B. s'articulent autour de 3 volets : l'intégration de la femme dans la vie politique -l'intégration de la femme au développement et l'amélioration du statut juridique de la femme avec le multipartisme. D'autres associations féminines à caractère politique ont émergé en faveur de la femme l'APEF, l'AFCF, AFEPAC, ABUBEF, AFVS, AFAB, AFSSOD, ANIB, AFDD, Association des femmes juristes.

#### I. Soutien international

Le soutien international consiste en un apport financier et technique pour les différents programmes et projets. L'assistance apportée dans le cadre de la promotion de la femme est bilatérale et multilatérale. Le Ministère de l'Action Sociale, des Droits de l'Homme et de la Promotion féminine a bénéficié de l'appui du GTZ du FNAP, du BIT, de l'UNICEF dans l'exécution des projets visant l'autonomie de la femme. Les actions ont porté sur l'encadrement technique et sur l'apport financier. La CEA et l'OAS ont apporté leur contribution dans les séminaires et les travaux d'études, la Corée du Nord a apporté son encadrement au projet de formation en broderie. Le soutien international s'est manifesté dans d'autres secteurs des autres ministères. Le FNUAP a financé le Projet Santé maternelle et infantile, éducation à la vie familiale, en population dans les écoles, I.E.C, programme de lutte contre le SIDA. L'OMS a apporté une contribution dans le domaine de la santé. D'autres organismes interviennent tels que le PNUD, USAID, SHELTER Afrique.

#### J. Conclusions et recommandations

L'analyse de la situation de la femme burundaise depuis la Décennie des Nations Unies pour la femme montre qu'elle est sous représentée dans tous les secteurs du développement en tant qu'agent et bénéficiaire. Cela est attribué à son faible niveau d'instruction et au poids de la tradition. Malgré les effets consentis, le pourcentage des femmes impliquées dans les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne dépasse pas 10%. La promotion économique de la femme se heurte à des obstacles liés à son statut juridique. Les actions proposées dans les lignes stratégiques du plan d'avenir font appel à la volonté politique, aux différents techniciens et aux femmes pour une réorganisation de la Société qui permet d'alléger les travaux de la femme, dépasser les préjugés traditionnels et faire prendre conscience du besoin de cette réorganisation de la société.



Au niveau de l'enseignement secondaire technique, le nombre de filles est important dans les filières commerciales (secrétariat, gestion, comptabilité). En revanche, le nombre de filles décroît lorsqu'il s'agit de filières industrielles.

Le tableau devient plus affligeant au niveau universitaire où les jeunes filles ne représentent que 18,6% contre 81,4% de l'ensemble des étudiants de l'Université en 1992. Cette baisse de la participation féminine est due aux barrières mentales (influence familiale, poids des traditions, division du travail...) développés chez les filles dès le jeune âge et à la défection précoce.

#### D. Santé

D'après les données du recensement de la population de 1984, on observe une mortalité masculine plus élevée que la mortalité féminine. Il en résulte une espérance de vie à la naissance de 48,67 ans pour les hommes et 53,25 ans pour les femmes.

En 1992, l'espérance de vie est estimée à 49 ans pour les deux sexes étant donnée la recrudescence des maladies infectieuses et parasitaires (paludisme, rougeole, maladies diarrhéiques), la malnutrition, l'apparition du SIDA, la crise économique persistante etc...

En dépit de la mise en oeuvre des programmes de soins de santé primaires, le phénomène de mortalité maternelle connaît une ampleur assez considérable ces dernières années. D'après les données hospitalières, le taux de mortalité maternelle est de 900 pour 100 000 naissances vivantes en 1993.

Celui de la mortalité infantile reste élevé tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est de 145 pour 1000 actuellement. Les principales causes sont la rougeole (15% des enfants non vaccinés), les infections respiratoires aiguës (20%), les maladies diarrhéiques (15%), la malnutrition (10%), le SIDA (39%), le paludisme (4%) etc...

#### E. Agriculture

Les femmes constituent 52% de la population et représentent 46% de la population active dont 60,4% dans l'agriculture et 58% dans le commerce.

Elles sont productrices de 80% des denrées alimentaires.

L'agriculture est donc la principale source de revenus pour la femme rurale. Cependant, elle demeure l'une des activités les moins rémunératrices du fait de son caractère traditionnel et d'autosubsistance.

Au Congo, la femme peut accéder à la terre grâce à un réseau complexe de relations qui forment le tissu social de la société (filiation matrilineaire ou patrilinéaire, liens de mariage etc...) et par location moyennant une rente foncière ou par achat.

Par ailleurs, la culture vivrière réservée aux femmes a une importance de premier rang alors que la culture de rente, domaine réservé aux hommes, occupe de moins en moins de superficies cultivées. L'irrégularité de la commercialisation des produits de rente explique en partie ce fait.

#### F. Droits reconnus aux femmes

Le Congo a pris de nombreux textes juridiques en faveur de la femme et a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Cependant, on constate que dans certains textes, la femme est soumise à un régime juridique différent de l'homme malgré la ratification de toutes les conventions internationales en faveur de la femme et l'égalité des droits reconnue par la Constitution de Mars 1992 dans tous les domaines : politiques, éducation, santé, travail, etc... Il s'agit du Code Pénal (adultère,...), du Code de la Famille (domicile de la femme pré-mariée), du Code des Impôts (au niveau de l'impôt sur les revenus, les déductions fiscales calculées en fonction du nombre d'enfants à charge profitent toujours au père). Par conséquent, la situation de la femme congolaise reste précaire.



e) Concernant le domaine de la santé, le Gouvernement se donne pour objectif de réduire le taux de mortalité maternelle et infantile, de réduire de moitié les cas de malnutrition aiguë en assurant la sécurité alimentaire des ménages et d'assurer l'accès à l'eau potable et à l'hygiène dans toutes les communautés urbaines et rurales;

f) Quand à l'emploi, il s'agira de promouvoir l'accès des femmes à tous les niveaux de responsabilité, de promouvoir l'entreprenariat féminin et de réduire le taux de chômage et le sous-emploi.

Malgré la pertinence de ces stratégies, la prise en compte de l'environnement spécifique de la femme congolaise ainsi que les aspects liés au poids de la tradition, à la volonté politique des gouvernants et à l'engagement elle-même de la femme restent des dimensions qui sous-tendent toute action réelle et efficace pour l'intégration de la femme au développement.



Près de 50% des femmes d'un certain âge sont analphabètes. La lutte contre l'analphabétisme est engagée par le Gabon depuis l'indépendance avec les campagnes d'alphabétisation de l'UNESCO (1965). Des projets de Femmes et développement communautaire et d'autres projets avec le FNUAP et le BIT ont initié des programmes d'alphabétisation fonctionnelle des adultes, y compris des femmes, associés à l'éducation, à la vie familiale. Le taux d'analphabétisme en 1990 était de 52% pour les femmes et de 39% pour les hommes, en 1993, il est de 40,3% femmes et 33,7% hommes.

### C. Emploi

La loi constitutionnelle de 1994 proclame que "chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi, nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de sa race, de ses opinions". Pourtant certaines entreprises refusent l'accès aux femmes. La majorité des femmes manque de qualification professionnelle appropriée, ce qui rend leur insertion dans le monde du travail difficile et les réduit aux petits métiers. Dans le secteur public, les femmes représentent 20,6%, en 1989, ce taux est passé à 22%. La participation des femmes dans la vie économique est en pleine extension particulièrement dans le commerce de détail. Dans le secteur privé, le nombre de femmes salariées est inférieur à celui des hommes. Le secteur para-public absorbe le plus de femmes 22%, c'est aussi dans les métiers de textiles qu'elles sont nombreuses 63% des effectifs, suivies de ceux de l'administration 42%, le commerce 29,56%, l'agro-alimentaire 24,41% et enfin l'agriculture 14,40%. Leur participation dans la technique est faible (bâtiment 1,25%, la chimie 8,57%, le bois 2,17%, l'électricité 2,39%).

Dans le secteur primaire, plus de la moitié des femmes travaillent en milieu rural, dans la production vivrière (60% environ). Dans le secteur secondaire, les femmes travaillent dans l'industrie manufacturière 22%. Dans le secteur tertiaire, la présence des femmes est faible (bâtiment, électricité) leur participation demeure plus forte dans les métiers de dactylo, comptabilité et 80% des effectifs. Dans le secteur informel, les femmes exercent dans les marchés, à domicile, le long des rues, 17% de femmes ont sollicité et obtenu des agréments pour leurs projets en tant que travailleurs indépendants. Le pourcentage de femmes vulgarisatrices agricoles ne dépasse pas 25% du total des vulgarisateurs.

### D. Santé

Le Gabon, conformément à la déclaration de 1978 basée sur la stratégie de soins de santé primaires en vue de l'amélioration et de la promotion de l'état de santé des populations, s'est engagé à atteindre l'objectif de "santé pour tous d'ici l'an 2000". Le taux de natalité est de 35% et le taux de fécondité est de 35% dûs à la stérilité secondaire, le taux de mortalité infantile est de 99%. La malnutrition du Gabon constitue un fléau qui menace la santé de la population. La couverture vaccinale apparaît insuffisante en 1990 : 63% d'enfants complètement vaccinés, 51% en 1992, 72% des femmes enceintes ont été vaccinées (1989). La maladie du SIDA étant une réalité au Gabon, le Ministère de la Santé Publique et de la Population et l'OMS ont mis en place un programme National de lutte contre le SIDA. Quant au Planning Familial, le sous-peuplement du Gabon a conduit les autorités gabonaises à opter pour une politique nataliste. Ainsi, l'ordonnance de 1969 interdit l'utilisation des contraceptifs; des conseils sur les méthodes naturelles, telles que l'allaitement maternel considéré comme une méthode contraceptive naturelle favorisant l'espacement des naissances avec le projet "maternité sans risque".

### D. Agriculture et l'environnement

La femme rurale a une journée de travail qui dure de 10 à 16 heures. Le pourcentage des femmes vulgarisatrices est de 25% du total des vulgarisateurs; les thèmes de vulgarisation en matière de renforcement de l'encadrement paysannal, assistance à la préparation des sols, fourniture des engrais et de semences, amélioration de la culture du maïs, aide à la commercialisation. Le Gabon dispose d'une Ecole Nationale de Développement Rural qui forme des techniciens de Développement rural, une série de stages de perfectionnement des vulgarisatrices est envisagée chaque année.

La loi 1993, relative à la protection de l'environnement reconnaît la nécessité de protéger l'environnement. Les femmes principales exploitantes de la terre constituent les principales bénéficiaires. Le projet Opération Zonale Intégrée (OZI) comporte un volet encadrement et vulgarisation de nouvelles techniques culturales, ce qui permet aux femmes d'apprendre l'exploitation rationnelle des sols et leur sensibilisation quant à la préservation de l'environnement.



## F. Mécanismes nationaux

### Action gouvernementale

Le Gabon qui a participé aux Conférences précédentes des femmes avait dès 1974, manifesté une volonté politique très marquée par la création d'un mécanisme d'intégration de la femme au développement en un ministère de la Promotion Féminine. La question féminine constituait déjà une préoccupation réelle et représentait une spécificité dans la vision globale du développement national du pays. De 1983 à 1990, le ministère de la Promotion féminine a joui d'une autonomie certaine qui lui a été retirée progressivement. Le dernier gouvernement constitué le 25 mars 1994 ne fait pas mention de la condition féminine qui est intégrée au sein du Ministère des Affaires Sociales, de la Famille et de la Solidarité. D'autres événements ont permis à la femme de participer à la vie de la nation. En 1990, les femmes gabonaises, sur recommandation du "Forum National sur la femme gabonaise" ont réactualisé le texte créant la Commission Nationale de la Promotion Féminine (CNPF) de 1984 en reformulant son intitulé en "Commission Nationale de la Condition Féminine" regroupant des personnalités féminines, politiques, administratives et associatives. C'est au cours de la première assemblée générale que le comité préparatoire national chargé d'organiser les préparatifs de la Conférence Mondiale de Beijing a été mis en place.

### G. Contribution des ONG

Au Gabon, il existe 25 associations féminines à caractère socio-professionnel évoluant vers le statut d'ONG comme par exemple l'association des femmes juristes gabonaises (AFJG) Cercles des Femmes Scientifiques,, l'association des filles mères, l'association pour la Défense des droits de la Femme et de l'Enfant (ADDFE), l'association nationale d'aide à l'insertion et l'orientation des filles mères (ANAR).

## III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

De l'examen de la situation déjà citée, il se dégage 3 points essentiels - la prise de conscience accrue par la femme gabonaise quant à sa participation effective au processus de développement, la disparition progressive du mécanisme gouvernemental d'intégration de la femme au développement, la régression numérique des femmes aux postes de prise de décisions. C'est pourquoi les femmes réunies au sein du Comité National Préparatoire, recommandent le rétablissement d'un département chargé des problèmes spécifiques de la femme. Le mouvement associatif né depuis la Conférence Nationale et qui s'est accentué lors du Forum National sur la Condition de la Femme, est à mettre à l'actif du département poussé par l'élan et la détermination des femmes gabonaises. Le Comité espère que d'ici l'an 2000, le Gabon aura mis en oeuvre la totalité des stratégies prospectives de Nairobi.



les services. L'accès des femmes aux postes qualifiés et de responsabilité de secteur privé est conditionné par le réseau d'instruction.

#### D. Santé

Depuis 1980 et jusqu'en 1992, la santé de la mère et de l'enfant sont en nette amélioration bien que les chiffres de morbidité et de mortalité tant chez l'enfant que chez la mère soient encore élevés. L'insuffisance de la couverture sanitaire concerne la disponibilité des services de santé, l'accessibilité aux soins de qualité, l'insuffisance d'utilisation des services de santé par les femmes, la couverture sanitaire des mères et des enfants, 85% des femmes enceintes consultent au moins une fois au cours de la grossesse, 43% des enfants sont protégés à la naissance, 56,2% des mères ont reçu au moins deux doses de VAT. Concernant le planning familial, jusqu'en 1986, seule l'ONG FISA affiliée à l'IPPF fournissait des prestations de planning familial. Actuellement, plus d'une vingtaine d'organisations gouvernementales et non gouvernementales font des activités de planning familial dans plus de 150 sites. D'après les données de l'enquête nationale démographique et sanitaire (ENADS en 1992) 17% de femmes font de la contraception en milieu urbain, 3% en milieu rural, 19% les femmes scolaires et 19% chez les illettrées.

#### E. Agriculture et environnement

Dans le domaine de l'agriculture, la grande majorité des femmes est active dans le milieu rural et dans les petites exploitations agricoles. Le non accès à la terre et au crédit pousse la femme à exercer une activité génératrice de revenus pour améliorer le niveau de vie familial.

#### F. Des droits légaux

Madagascar a ratifié en 1988 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui constituent le document de base reconnaissant et proclamant le rôle de la femme dans le processus de développement. Elle a aussi adhéré à la convention de l'UNESCO contre la discrimination des sexes dans l'enseignement et celle de l'OIT pour l'égalité de l'emploi/salaire pour les deux sexes. La Déclaration d'Alma Ata sur la santé pour tous en l'an 2000, la Déclaration de Jentien sur l'éducation pour tous. Sur le plan juridique, modification et abrogation des activités de la loi 67 relative aux régimes matrimoniaux et à la forme des testaments par la loi du régime du partage égal du patrimoine de la communauté.

#### G. Mécanismes nationaux

Le gouvernement malagasy a créé en 1977 au sein du Ministère de la Population actuellement secrétariat d'Etat à la population, de la direction de la femme de l'enfant et de la famille et est déterminé à voir une meilleure place réservée à la femme dans la société et dans l'effort de développement national. Il appartient à cette direction de définir les différentes conditions permettant à la femme malagasy de se voir reconnue comme agent de développement économique à part entière et lutter contre le manque d'information, le manque de formation appropriée, la difficulté d'accès à la terre et la difficulté d'accéder aux ressources financières. La direction de la condition de la femme et de l'enfant s'est ainsi engagée dans un soutien actif aux initiatives de développement prises par les femmes organisées en groupements tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

#### G. Contribution des ONG

La Direction de la condition de la femme et de l'enfance est également chargée de coordonner les activités des organisations et associations qui oeuvrent pour l'amélioration de la condition de la femme. Les associations des femmes du 8 mars ont pour objectif de définir les activités à entreprendre en faveur des femmes dans les localités décentralisées de Madagascar, leurs actions touchent tous les domaines d'intervention en faveur de la femme, d'ordre économique et social en faveur de la femme, la formation des jeunes filles, la sensibilisation à l'amélioration de la santé et de l'hygiène et de la nutrition. La collaboration avec les ONG féminines ne se limite pas à la mise en oeuvre des projets. Actuellement on compte 2000 ONG féminines dans les Faritany. Les associations "Femme et développement" sont actuellement au nombre de 80 réparties dans les chefs lieux des Faritany et les régions.



## MALI

### I. INTRODUCTION

Le Mali est un pays enclavé situé dans la région sahélienne. Il a une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup> avec une population de 7 696 348 habitants dont 3 935 835 sont des femmes, soit 51,20% de sa population. Le taux de croissance moyen est de 1,8 par an.

Le Mali est un pays à vocation agro-sylvo-pastorale. Environ 77,9% des femmes actives travaillent dans l'agro-alimentaire.

L'on assiste actuellement à un vaste mouvement de recomposition sociale provoqué par la pression des politiques macro-économiques et d'ajustement. A cela s'ajoute la récente dévaluation du Franc CFA qui aggrave la situation des femmes surtout chefs de ménage. Toutefois, la femme continue à occuper une place prépondérante dans la société malienne. L'on assiste même à la "féminisation" des campagnes car les populations rurales vident les campagnes à la recherche d'un avenir meilleur. Il est à noter que le revenu par tête d'habitant au Mali est de 200 \$ Us.

### II. SITUATION DES FEMMES MALIENNES

#### A. Instances décisionnelles

Le Mali est encore loin des 30% de femmes aux postes de prise de décision fixé par le Conseil Economique et Social des Nations Unies pour 1995.

En effet, la présence des femmes au sommet de la hiérarchie politique et administrative ne doit pas faire croire que les femmes ont accès, à égalité avec les hommes, aux structures du pouvoir. La réalité est que la société malienne privilégie le rôle domestique de la femme par rapport à sa carrière professionnelle ou politique. De plus, les femmes restent exclues des choix affectant leur vie. Les raisons évoquées sont souvent que :

- a) Les femmes sont illétrées à 86% et de ce fait, ne comprennent pas les rouages politiques ou ne perçoivent pas l'intérêt de leur participation à la vie politique de leur pays;
- b) Elles sont absorbées par les préoccupations quotidiennes de survie de la famille et n'ont plus de temps à consacrer à la politique;
- c) Elles sont sous l'influence des conceptions qui condamnent les ambitions politiques chez les femmes.

#### B. Agriculture et environnement

Après les phases aiguës de sécheresse de 1972-1973 et 1983-1985, les femmes ont vu leurs responsabilités s'accroître dans le domaine de la production alimentaire.

En effet, elles effectuent 70 à 80% du travail agricole, 100% des activités artisanales de transformation des produits agricoles ainsi que l'essentiel sinon la totalité de la distribution et de la commercialisation de détail des denrées alimentaires.

Les femmes rurales bénéficient de trois types de crédit :

- a) Des prêts aux associations villageoises ou dons villageois accordés par la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) au taux de 14%. Peu de femmes bénéficient du crédit par ce canal. Ce sont plutôt les hommes, qui en profitent;
- b) Des crédits de type mutualistes octroyés par les ONGs par le biais des caisses d'épargne et de crédit au taux de 14%;
- c) Des systèmes traditionnels d'épargne entre femmes appelés "tontines".



- b) Les difficultés de conciliation des multiples rôles de production, de mère, d'épouse et de ménagère;
- c) La persistance des préjugés sociaux empêchant la nomination des femmes à certains postes de responsabilité;
- d) La réticence des employeurs (surtout privés) à embaucher les femmes pour raisons d'absentéisme (justifié ou non).

Depuis le début des années 80, les problèmes d'emploi sont tels que la Fonction Publique n'arrive plus à recruter tous les sortants du système éducatif. Le secteur étatique étant donc saturé, la capacité d'absorption du secteur privé reste encore faible.

Parmi les femmes diplômées sans emploi, 37 détiennent un doctorat, 18 un DEA, 419 une maîtrise ou une licence, 203 un DUTS ou un BTS, 950 un BT et 1 165 un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Par ailleurs, les retombées sociales du Programme d'Ajustement Structurel entamé en mai 1982 (les travailleurs compressés, les partants volontaires à la retraite, les diplômés sans emploi...) ont contribué à aggraver davantage le problème de l'emploi et du chômage sur l'ensemble du territoire.

Le secteur informel reste donc le point de prédilection pour ces catégories de population qui n'ont pu trouver un emploi dans le secteur moderne.

#### F. Santé

Trois programmes prioritaires ont été retenus par le Mali :

- a) La protection maternelle et infantile y compris la planification familiale;
- b) La lutte contre les maladies communes et certaines maladies graves;
- c) L'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'habitat adéquat.

Actuellement, on assiste à une participation accrue des ONGs et associations dans ces programmes d'amélioration de la santé de la population malienne et particulièrement celle des femmes et des enfants.

### III. DROITS RECONNUS AUX FEMMES MALIENNES

Dans la pratique, le statut juridique des femmes maliennes reste inférieur malgré les principes d'égalité proclamés par la Constitution et les textes internationaux ratifiés par le Mali.

Par ailleurs, les femmes maliennes, y compris celles ayant fait des études supérieures, ignorent leurs droits malgré le nombre croissant de femmes juristes.

Il faut souligner aussi l'absence d'engagement des autorités gouvernementales en faveur du respect des droits reconnus aux femmes.

#### A. Education

Le Gouvernement malien vise à favoriser la réussite et la poursuite des études à tous les niveaux de l'enseignement des filles en fixant des quotas.

#### B. Emploi

Il s'agit d'organiser des sessions de formation pour les "déflatés" de la Fonction Publique, de favoriser l'initiative privée chez les femmes en chômage, etc...

#### C. Santé



#### D. Emploi

S'agissant de l'emploi, les mesures à prendre consistent à éliminer les facteurs discriminatoires qui subsistent à l'égard des femmes (en sensibilisant les femmes à donner une bonne image d'elles-mêmes) ainsi qu'à encourager l'accès des femmes aux secteurs non traditionnels et surtout aux postes de responsabilité dans les domaines à caractère économique.

Quant à l'accès au crédit, le Gouvernement malien veut agir sur trois axes :

- a) Rendre dynamique le secteur informel par des fonds de garantie;
- b) Favoriser l'installation des caisses d'épargne et de crédit pour les femmes à partir des réseaux existants;
- c) Rendre accessible le crédit agricole aux femmes (ceci ira de pair avec l'instauration d'un système de quotas en faveur des femmes en ce qui concerne les zones aménagées dans le cadre du développement intégré).

En matière juridique, il s'agit de promouvoir et adopter le code de la famille, d'implanter des mécanismes permettant aux femmes divorcées d'obtenir des pensions alimentaires, d'impliquer les femmes dans la révision des codes et surtout de procéder à la vulgarisation de leurs droits.

Dans le domaine politique et autres instances de décision, le Gouvernement malien se propose d'encourager les femmes à exercer leur droit de vote, à se faire élire et à participer à tous les niveaux de la vie politique en position d'égalité avec les hommes. Il cherche également à faire participer les femmes au processus de la prise de décision au niveau national, régional et local en prenant des mesures législatives et administratives à cet effet.



concentrées dans l'auto-emploi que ce soit en agriculture, commerce et service, artisanat ou pêche. Le nonaccès des femmes à la formation et au crédit, l'insuffisance de l'encadrement technique des femmes constitue un blocage pour l'amélioration de la qualité de la production. Dans la perspective d'augmenter la rentabilité du travail des femmes afin d'améliorer leurs conditions de vie et de lutter contre la pauvreté, trois axes prioritaires ont été retenus à savoir l'amélioration de la productivité et de la qualité de la production des femmes, la mise en place de systèmes intégrés pour la création de micro-entreprises. Le développement des réseaux d'approvisionnement et de commercialisation de la production féminine, la création et le renforcement d'unions de coopératives féminines chargées de l'approvisionnement et de la commercialisation des produits fabriqués par les femmes dans les régions et enfin la mobilisation du capital (crédit-épargne) pour la création et le développement de l'auto-emploi chez les femmes, la formation de formatrices en crédit-épargne.

#### D. Santé

La situation de la santé de la mère et de l'enfant est très préoccupante en Mauritanie, où les taux de mortalité sont très élevés, le taux de mortalité maternelle est d'environ 554 pour 100 000 naissances vivantes. La principale cause de mortalité des femmes de 15 à 45 ans est due à une grossesse ou un accouchement, deux femmes en meurent par jour. L'absence de surveillance prénatale pour 75% des femmes, le nombre réduit d'accouchements assistés dans les maternités (30%), le taux élevé d'anémie chez les femmes 30% et chez les femmes enceintes, 60% expliquent la situation dramatique maternelle. Les maladies endémiques des femmes sont les infections respiratoires aiguës, le paludisme, l'infection génito-urinaire, les affections rhumatismales, l'anémie et les carences, les diarrhées et autres. Les MST et en particulier le SIDA ont progressé et la relation bien établie entre MST et infection VIH est un facteur supplémentaire de risque pour les femmes. Le projet santé et population a pour objectif d'améliorer la qualité des services de santé de base et de planification familiale. D'ici 1997, le gouvernement mauritanien accordera une priorité à la santé des femmes, pour une maternité sans risque en identifiant deux axes principaux : soins préventifs liés à la maternité, nutrition pour les femmes enceintes et allaitantes, dépistage et soins curatifs des MST-SIDA chez les femmes enceintes et une stratégie de communication pour changer les comportements des femmes et des familles en matière de santé.

#### E. Agriculture et environnement

En agriculture, les plans de développement ont mis l'accent sur les aménagements hydro-agricoles axés sur la mono-culture du riz et ont été élaborés sans cibler les femmes comme productrices agricoles. Aucun des programmes nationaux n'a pris en compte les cultures vivrières et surtout le maraîchage dont les femmes sont les piliers. Les femmes n'ont pas été associées aux structures d'organisation, programmes et n'ont pas bénéficié d'un appui de formation de technologies et de crédit. L'accès à la terre représente un problème sérieux pour les femmes et limitent leur désir d'investissement et d'obtention de crédit. Les femmes regroupées dans les coopératives, ont démontré de nettes capacités de prise en charge. Le Ministère du développement rural et de l'environnement accorde une attention particulière, aujourd'hui à l'accentuation du rôle des femmes dans l'économie rurale, par des programmes de formation et de vulgarisation et d'accès aux ressources de production, comme le crédit, la propriété foncière et l'implantation de technologies adaptées susceptibles d'alléger les tâches des femmes. En Mauritanie, le processus de dégradation de l'environnement s'est manifesté différemment d'une zone écologique à une autre. Dans le Nord, c'est l'ensablement, la consommation du charbon de bois, dans le centre, c'est la pression considérable exercée sur l'eau, la terre, les forêts et le déboisement, 95% de l'énergie domestique utilisée en Mauritanie sont assurées par le bois, le bois de chauffage et le charbon de bois entraînant le déboisement, la désertification et l'érosion. Les femmes ont perdu l'accès à des ressources traditionnelles de l'environnement naturel qui leur permettait d'assurer la sécurité alimentaire de leur famille et son approvisionnement en besoins de base. Les femmes ont un peu accès à de nouvelles technologies pour affronter ces difficultés et leur trouver des solutions alternatives mais par faute de moyens financiers et d'information elles se sentent impuissantes pour améliorer leur cadre de vie. Le projet foyers améliorés a pour objectif de réduire la consommation du bois de chauffe en milieu urbain dès son démarrage, les femmes ont été associées à chaque étape du projet ce qui a permis sa réussite. Pour l'implication effective des femmes dans la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la dégradation de l'environnement, le gouvernement a retenu deux axes prioritaires, la mise en place d'un système d'encadrement communautaire pour la protection de l'environnement, urbain et rural et la stratégie de communication pour valoriser le rôle des femmes en environnement, pour une prise en charge collective des problèmes environnementaux.



Le PAM et le BIT ont financé et exécuté le projet ACOPAM, projet appui coopératif et associatif au programme d'investissement. A signaler, l'action du FNUAP en faveur des femmes en Mauritanie dans le domaine de la santé maternelle et infantile, de la sensibilisation, de l'éducation, de la recherche pour la promotion de la femme.

### III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat d'Etat à la condition de la femme a défini et fixé les priorités nationales en concertation avec les autres départements en matière de promotion des femmes, pour améliorer leurs conditions de vie et de travail et promouvoir un partage plus équitable des ressources afin que les efforts déployés par les femmes aboutissent à des meilleurs résultats. De ce fait une contribution plus effective des femmes à la production nationale atteindra plus facilement ses objectifs. A cet effet un projet de plan national d'intégration des femmes rurales dans le processus de développement a été élaboré, s'articulant autour de l'augmentation de la productivité des femmes rurales et de la protection de l'environnement. Le renforcement de la participation des femmes à la vie économique et aux prises de décision du sommet à la base. La sensibilisation des cadres nationaux au niveau central et régional pour appréhender les problèmes des femmes.



Sur le plan de la santé, un certain nombre de maladies telles que le paludisme, le ver de Guinée, la fièvre jaune ..... sévissent de manière endémique au Niger. Ces maladies, causes de mortalité et morbidité s'associent à d'autres facteurs tels que l'insuffisance des infrastructures et des médicaments, la malnutrition, l'environnement insalubre etc... qui aggravent la situation sanitaire de la femme<sup>2</sup>.

Par ailleurs, 80% de la population recourent encore aux services des tradi-practiciens et à la pharmacopée traditionnelle car les coûts des ordonnances, des soins, de l'hospitalisation, de transport sont inaccessibles pour ces gens. Ce sont là autant de facteurs qui découragent les femmes à aller en consultation, même préventive, dans un centre de santé.

Dans le domaine de l'agriculture, les femmes nigériennes jouent un rôle prépondérant et représentant 20,4% de la population active de ce secteur. En effet, entre 1977 et 1988, le taux d'accroissement annuel des effectifs du primaire est de 2,6% pour les hommes et 4,7% pour les femmes.

La contribution des femmes est d'une importance capitale surtout dans la production des denrées alimentaires tant à l'échelle familiale qu'à l'échelle nationale. Pour freiner l'érosion des sols et l'avancée du désert, ces femmes confectionnent des digues, plantent des haies vives, font des demi-lurres, procèdent au reboisement etc...

Toutefois, elles ne sont pas propriétaires des lopins de terre qu'elles exploitent. Même quand elles héritent d'une parcelle, elles peuvent l'exploiter mais n'en disposent pas; la parcelle restant la propriété familiale.

Par contre, elles sont propriétaires du petit élevage (volaille, ovins, caprins) qu'elles utilisent généralement pour la satisfaction des besoins de la famille.

### III. DROITS RECONNUS A LA FEMME NIGERIENNE

Dans l'ensemble, les femmes nigériennes restent encore majoritairement ignorantes des droits qui leur sont reconnus malgré les entreprises de sensibilisation menées à la fois par des structures étatiques des associations et des organisations non-gouvernementales.

Toutefois, on peut déplorer que le Niger n'ait ni signé, ni ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ainsi que celle relative à la nationalité de la femme mariée. De même, le code de la famille n'a pas été adopté.

#### A. Action gouvernementale

Le Gouvernement du Niger a mis en place le Secrétariat d'Etat chargé de la Promotion de la Femme. Ce dernier s'emploie à assurer une meilleure participation des femmes au développement et permettre à long terme de supprimer les inégalités entre les sexes.

Il a également mis en place la Direction de la Promotion de l'Artisanat en vue d'améliorer les prestations des femmes dans les entreprises individuelles.

D'une manière générale, le Gouvernement du Niger mise sur la participation effective de la femme nigérienne dans le développement national.

#### B. Appui international

Des organisations telles que le PNUD, l'USAID contribuent au financement de sessions de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise, de management, de l'entrepreneuriat et du marketing à l'intention des membres de l'Association des femmes commerçantes du Niger. Ces organisations financent également des activités génératrices de revenus pour les femmes.

Des structures techniques ont été créées en vue d'assurer une meilleure participation des femmes au développement. Mais le pouvoir économique de la femme reste faible étant donné les difficultés

---

<sup>2</sup> En 1988, on comptait 7% de décès maternels et 200% de mortalité infantile et juvénile



## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

### I. INTRODUCTION

La population totale Centrafricaine, compte tenu du recensement de 1988 est estimée à 2 611 000 habitants dont 37% urbains et 7% rural, le taux de croissance annuel est de 21%. Les femmes centrafricaines représentent environ 51% de la population totale. La taille moyenne de la famille est de 6 à 7 personnes. La République centrafricaine a un climat équatorial chaud; le pays est bien arrosé et bien couvert en végétation. L'économie centrafricaine repose principalement sur l'agriculture 35 à 40% du PIB, l'industrie minière 8% du PIB, l'industrie manufacturière 6% du PIB, et les services de transport, commerce 45% du PIB. Le secteur forestier joue un rôle important dans l'économie du pays.

### II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES CENTRAFRICAINES

#### A. Les instances décisionnelles

La pleine participation de la femme au processus de développement de la RCA a toujours été l'une des préoccupations du gouvernement. En 1975, la nomination d'une femme premier ministre. En 1985 l'élaboration de la politique de promotion de la femme qui a été adoptée par le gouvernement en mai 1989. Dans le domaine de la vie politique et publique la loi reconnaît à la femme l'égalité du droit de voter et d'être éligible en 1960, date de l'indépendance, première femme députée, 3 autres femmes siègent à l'Assemblée nationale depuis les élections législatives de 1993. De nombreuses femmes ont occupé des fonctions ministérielles de 1970 à 80 4 femmes ministres (à la Présidence chargées des affaires sociales, Ministre de finance, à la Présidence chargée du parc auto et Secrétaire d'Etat aux entreprises de 1989 à 1993, 3 femmes ministres (Santé, Affaires sociales, Condition féminine, Solidarité nationale). Depuis 1993, 2 autres femmes ministres (promotion de la femme et de l'Action sociale, Secrétaire d'Etat aux enseignements. Une femme maire, 3 femmes magistrates et certaines conseillères municipales élues.

#### B. Education

En matière d'éducation l'ordonnance de mars 1966 reconnaît à la femme le droit à l'instruction, rend celle-ci obligatoire jusqu'à 21 ans révolus et édicte des peines contre tout contrevenant. Le taux brut de scolarisation en 1990 est de 52% pour les filles et 82% pour les garçons : Le taux d'analphabétisme en 1988, 10 ans et plus est de 76% femmes et 49% hommes. Depuis son indépendance, la R.C.A a toujours prôné l'égalité d'accès à l'éducation pour les enfants des deux sexes. Toutefois, cette reconnaissance du droit d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe reste théorique à cause des insuffisances (structures d'accueil, personnel, éloignement de l'école) induites par les difficultés économiques qui pénalisent la fille en l'empêchant d'accéder à l'éducation au même titre que le garçon. Face à cette situation; l'éducation non formelle et l'alphabétisation fonctionnelle visent à récupérer les jeunes filles et les femmes qui n'ont pu accéder à l'école ou qui l'ont abandonnée très tôt. La femme centrafricaine, malgré les pesanteurs socio-culturelles, commence à faire son apparition aux différents niveaux des activités socio-économiques et des postes de responsabilités, pour cela une bonne formation peut lui garantir la compétitivité. Le taux d'analphabétisme des femmes dépasse parfois 80% en milieu rural. Le Gouvernement ayant pris conscience de la nécessité de promouvoir l'accès des femmes à la formation, aux compétences et aux technologies, beaucoup de projets ont intégré ces préoccupations dans leurs activités telles que le projet d'incitation à la scolarisation des jeunes filles; diffusion de foyers améliorés, développement de savanes vivrières.

#### C. Emploi

Marquée par une forte présence dans les secteurs primaire et informel de l'économie centrafricaine, la situation de la femme au niveau de l'emploi est le reflet de la place qu'elle occupe dans les institutions d'éducation et de formation professionnelle : 87% des centrafricaines travaillent dans le secteur primaire où elles s'adonnent presque entièrement à l'agriculture; production, transformation et commercialisation des vivriers. En milieu rural, la centrafricaine produisait d'abord pour l'auto subsistance familiale, elle ne vendait que le surplus : ainsi la femme devient le premier agent économique de la famille. Dans le secteur secondaire, les femmes ne représentent que 0,3% de la population active, elles occupent surtout des postes d'exécution les moins rémunérés. Dans le secteur tertiaire, les femmes représentent 12,1% où elles excellent dans le petit commerce de produits vivriers



le charbon de bois, ce qui contribue énormément à la pollution de l'air se traduisant par des maladies pulmonaires et oculaires surtout chez les femmes et les enfants. En vue de permettre à la femme centrafricaine de participer davantage à la gestion de l'environnement, il faudrait prévoir des stratégies de sensibilisation à l'hygiène du milieu et à la gestion des ressources d'eau des puits et des programmes de formation à la gestion d'espaces verts et de jardins. L'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et minérales.

#### F. Des droits légaux

Les contraintes d'ordre juridique qui entravent la pleine participation des femmes au développement sont l'absence d'un code de la famille, l'insuffisance de textes protégeant la femme, l'inapplication des textes existants au sein de la famille, il y a des droits et devoirs communs aux deux époux et d'autres, spécifiques à la femme. L'inégalité entre l'homme et la femme est la cause fondamentale de la violence à l'égard des femmes, la protection de l'intégrité physique et morale de la femme. Il a été prévu un certain nombre d'infractions (violence, viols, meurtres, assassinats, attentats à la pudeur, l'avortement contre le gré de la femme, l'excision féminine cette pratique a été abolie par l'ordonnance de 1966 qui punit le contrevenant d'une peine de prison et d'amende afin de rendre la justice plus accessible à la femme, le Ministère de la justice a initié l'émission "l'homme et la loi" où des thèmes, entre autres, sur les droits et devoirs de l'homme et de la femme sont exposés par d'éminents magistrats. Des stratégies susceptibles d'améliorer la situation de la femme sont proposées telles que l'élaboration d'un code de la famille adapté aux réalités centrafricaines, l'information des femmes sur leur statut, l'élaboration de programmes d'éducation sur la préparation à la vie familiale.

#### G. Mécanismes nationaux

La participation de la femme au processus de développement de la RCA a toujours été l'une des préoccupations du Gouvernement depuis l'indépendance. En 1964, il fut créé au sein du ministère des affaires sociales un service de la promotion féminine en 1972 et une Direction générale de la Promotion de la femme en 1994. Cette structure avait pour attribution de proposer au gouvernement des mesures tendant à la formation des cadres de l'action féminine. Par ailleurs en 1964, l'Etat centrafricain a ratifié les conventions internationales en matière de protection sociale de la femme et se dote d'un code de travail. Des séminaires nationaux ont été organisés sur l'intégration de la femme au processus de développement en 1981, sur le rôle et la place de l'action sociale en 1985, sur l'élaboration d'une politique de promotion de la femme centrafricaine en 1988. La politique de promotion de la femme centrafricaine fut adoptée par le Gouvernement en mars 1989 et des stratégies furent définies pour renforcer les structures de promotion féminine parmi les actions entreprises; depuis deux projets ont été initiés par le gouvernement, il s'agit du projet appui institutionnel à la Direction de la Promotion féminine qui soutient cette structure du point de vue matériel, financier et en assistance technique et du projet d'élaboration du code de la famille chargé de mettre en place un texte juridique pour la protection de la famille.

#### H. Contribution des ONG

D'autres partenaires telles que les ONG (ACABEF-CIFAD-RCA, animation rurale, PAEDAS), participent chacune en ce qui la concerne à l'objectif global qui est celui d'améliorer les conditions de vie de la femme. L'organisation des femmes centrafricaines (OFCA) ayant pour vocation de réunir toutes les associations féminines et toutes les femmes sans distinction de race, d'appartenance politique ou religieuse afin de préserver les acquis démocratiques, oeuvrer en faveur de la paix et surtout d'assurer la pleine participation de la femme au processus de développement socio-économique du pays. Plusieurs associations et organisations de femmes participent à ces objectifs. CIFAD/RCA a pour objectif d'encadrer les groupements féminins, d'élaborer et rechercher des financements pour leurs micro-projets AFJC (Femmes juristes) a pour objectif la défense des droits de la femme; AFASFS (Femmes face au Sida) a pour objectif l'I.E.C sur les effets négatifs du Sida sur la femme. Les différentes organisations des femmes (musulmanes, protestantes et catholiques). La ligue centrafricaine des droits de l'homme compte des femmes parmi ses membres.



## SENEGAL

### I. INTRODUCTION

La population du Sénégal en 1992 s'élevait à 7 668 000 dont 51,3% de femmes et 49% d'hommes, répartie en 39% urbaine et 21,5% rurale avec un taux de croissance démographique de 2,7%.

D'une manière générale, les femmes au Sénégal sont bien identifiées comme forces de changement; elles occupent une place réelle dans le développement et sont prises en compte à parité avec les hommes, sans concurrence, en respectant spécificité et complémentarité des rôles dans un contexte de changement social. Déjà, depuis 1985 à Nairobi, le constat était que le Sénégal était en avance, puisqu'il avait ratifié presque toutes les résolutions et les conventions internationales dans la prise de conscience de la problématique " Femmes et Développement".

Le constat aujourd'hui est celui de l'ampleur de la tâche pour améliorer et consolider la situation des femmes. Actuellement, le Sénégal bénéficie d'un climat politique stable. La crise économique nationale a rendu les conditions de développement global au Sénégal particulièrement difficiles ainsi que le contexte tardif de la dévaluation qui intervient dans une économie fragilisée et aggrave la hausse des prix.

### II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES SENEGALAISES

#### A. Des instances décisionnelles

Au Sénégal, le principe d'égalité des sexes est stipulé dans le préambule de la Constitution. Le code de la famille amendé en 1989 manifeste des avancées certaines dans la mise en application du Droit et la participation de la femme aux instances politiques de décision demeure faible. Des quotas de représentativité des femmes devront être érigés dans toutes les sphères de décision. En 1990, les femmes conseillères municipales ne représentaient qu'environ 15% du nombre total des conseillers municipaux dans les 40 communes du Sénégal. Les conseillères rurales ne représentent que 5,6% de l'effectif total des conseillers ruraux dans 317 communautés rurales que compte le Sénégal. En réalité, la représentation des femmes, à l'issue des élections de 1990 est de 7,92% sur l'ensemble des élus locaux du Sénégal. En 1993, le Sénégal comptait 2 sur 29 ministres femmes soit 6,8%. A la 7ème législative, 7 femmes sur 113 hommes siègent au Parlement soit 6%; 11 femmes sur 109 hommes à la 8ème législative soit 10%; 7,9% femmes conseillères municipales et rurales; 1 seule femme maire; 27 femmes sur 218 magistrats soit 12%; 10 femmes sur 256 avocats soit 3,9%.

Une plus grande représentation des femmes dans les instances politiques doit être érigée grâce à une mise en place de quotas. L'alphabétisation, l'éducation et la formation des femmes à la vie civique doivent être systématisées.

#### B. Education

Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, l'analphabétisme touche plus de 80% des femmes au Sénégal. Bien avant 1985; le Sénégal redéfinit sa politique en matière de formation et d'analphabétisme, formalisée par la loi d'orientation de 1991 conformément au 8ème plan économique et social, l'éducation y figure dans son domaine d'action prioritaire. Dans l'éducation formelle, le gouvernement a retenu le développement de l'enseignement élémentaire en tant que priorité nationale avec le relèvement du taux de scolarisation à 75% en l'an 2000, pour l'enseignement moyen secondaire, la priorité est la régulation des effectifs et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la gestion des établissements pour l'enseignement supérieur, la priorité est d'adapter l'enseignement aux besoins du développement et du marché du travail. Dans l'éducation non formelle, la loi d'orientation donne une place à l'alphabétisation et à l'éducation de base avec comme objectifs d'éliminer l'analphabétisme des jeunes et des adultes et surtout réduire l'analphabétisme féminin de 5% par an. L'éducation préscolaire, devrait accueillir 30% des enfants de 3 à 6 ans en l'an 2000 et accueillir 51% de filles, le préscolaire s'affiche comme phénomène urbain puisque la disparité entre la zone urbaine 80% et la zone rurale 20% est significative.



économique du pays. Le niveau de la connaissance de la contraception est plus élevé que celui de la pratique contraceptive et les pourcentages d'utilisation de la contraception sont plus importants en milieu urbain qu'en milieu rural. Le taux de prévalence est de 11,8% chez les femmes urbaines contre 1,4% chez les rurales. En 1986, 58% des accouchements ont eu lieu sans l'aide des services de santé. En 1992, (EDS) la situation s'est améliorée avec 47% d'assistance médicalisée. La femme représente 30% des cas de SIDA et est sujette à tous les modes de transmission (sexuelle, sanguine, verticale) de la mère à l'enfant. Les femmes sont donc d'autant plus exposées que leur niveau d'information reste bas et leurs possibilités d'appliquer les méthodes préventives limitées. Les cancers féminins sont dominés par le cancer du sein et de l'utérus. De nombreuses autres pathologies - telles que l'obésité, la dépigmentation seraient à prendre en compte. Le Sénégal, riche d'une expérience de soins de santé de base en milieu rural, s'est tourné vers les soins de santé primaires. Le gouvernement a souscrit à l'ensemble des Chartes, Résolutions, Déclarations instituant Santé pour Tous en l'An 2000. Le programme national de prévention de la mortalité maternelle a été finalisé en 1990. Il s'est fixé pour objectif de réduire de 50% la mortalité maternelle au Sénégal dans un délai de 10 ans. Le programme élargi de vaccination et le programme national de planification familiale et le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques, les MST et le SIDA sont en état d'exécution pour la protection de la santé familiale.

#### E. Agriculture

Au Sénégal, les femmes participent pour plus de 60% à 80% de la main-d'oeuvre agricole. Et c'est sur elles que repose l'auto-suffisance alimentaire. Avec la mise en place de la nouvelle politique agricole en 1984 et par la priorité accordée, à l'objectif de l'autosuffisance alimentaire, dans le cadre d'une libéralisation des marchés, une amélioration des conditions économiques des femmes est attendue. Les difficultés d'accès à la terre occupent la première place parmi les obstacles à la promotion des femmes rurales. Le secteur primaire (agriculture pêche, élevage) constitue la branche de l'économie qui occupe le plus de sénégalais dont 68% sont des femmes qui représentent 88% de la population active rurale. Les femmes rurales se voient jouer un rôle prépondérant dans la survie des familles, les travailleuses du milieu rural sont jeunes, moins de 20 ans et représentent 58% de la population globale. Elles se marient jeunes et leur taux de fécondité est de 6,7 enfants. Les principales cultures pratiquées au Sénégal sont les cultures vivrières et l'arachide, les femmes sont bien impliquées dans les productions vivrières et l'autosuffisance alimentaire. Plusieurs contraintes se posent à l'encontre de la promotion des femmes rurales, des contraintes structurelles (les femmes rurales dans les processus de décision concernant le développement rural) des contraintes démographiques (les femmes du milieu rural ont un taux de fécondité plus élevé et un taux de prévalence contraceptive plus bas 1,4% ). L'accès au temps et à la terre sont identifiés comme les entraves techniques, l'hydraulique rural, l'accès à la technologie, au crédit et à la formation professionnelle sont autant de facteurs aidant à la promotion de la femme rurale dans l'agriculture. Des projets ont été initiés par le gouvernement pour une meilleure prise en compte des femmes rurales et diminuer les contraintes à leur promotion.

### III. DANS LES DROITS LEGAUX

Au plan international, le Sénégal a proclamé son attachement aux idéaux découlant de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen condamnant toutes les formes de discrimination. Le Sénégal a également ratifié la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de Toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, le 7 mars 1985.

Au plan national, le Sénégal a consacré le principe de l'égalité de tous devant la loi, sans aucune distinction. Le code de la famille sans distinction d'origine et de religion se prévaut de garantir les droits des individus et ceux de la femme en particulier, au sein de la famille et de la société et leur assurer une protection juridique. Cependant, des inégalités existent surtout au niveau des relations entre époux. Au Sénégal, plusieurs lois ont été prises en faveur des femmes mais leur application rencontre des contraintes du fait des résistances et de l'analphabétisme. C'est dans le domaine politique que les femmes ont le plus de mal à obtenir des droits et de les faire respecter. L'inégalité existe également dans les domaines de l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle et la participation économique. En dépit des efforts consentis, il existe encore certains obstacles à l'égalité telle que l'image négative que la société a de la femme; le double rôle de productrices et de responsables de familles n'est pas reconnu. Les efforts qu'il reste à fournir se localisent non seulement dans le domaine juridico-institutionnel mais surtout au niveau de l'information des femmes à revendiquer leur droit. Les propositions de



démocratique. Les objectifs de ces ONG sont généralement d'aider les femmes et les jeunes filles à améliorer leurs conditions de vie par l'auto-promotion et plus spécialement éduquer, encadrer et former celles-ci dans les activités génératrices de revenus au niveau du secteur informel d'une part et à une meilleure prise de conscience de leur droit d'autre part. Un nombre important de structures oeuvrent pour la promotion de la femme. L'analyse des moyens dont elles disposent et des actions menées fait ressortir une conclusion évidente. L'efficacité de leurs actions requiert une coordination des activités possibles uniquement à travers un cadre de concertation, des moyens humains plus suffisants en qualité et en quantité, des moyens financiers plus importants. L'efficacité suppose que les actions s'inscrivent dans le cadre d'une politique clairement définie et qui devra accorder une place importante au statut de la femme.

#### Soutien international

Le Togo coopère avec plusieurs pays dans le cadre des relations bilatérales, notamment la France, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et la Belgique et avec des organismes multilatéraux tels que la Banque Mondiale, le FMI, la BAD et les Agences du Système des Nations Unies, le PNUD, l'OMS, l'UNICEF, l'UNIFEM, le FAO, le FNUAP, l'UNESCO. Certaines de ces institutions et agences disposent de lignes de crédit ou de subventions destinées à financer des actions en faveur des femmes; d'autres ont élaboré des directives spécifiques pour une meilleure prise en compte de la problématique "femme" dans les stratégies de développement. Les secteurs traditionnels d'intervention internationale en faveur des femmes sont liés aux actions d'amélioration du cadre social (éducation, santé, eau). L'assistance internationale dans les domaines de promotion des activités génératrices de revenus en faveur des femmes n'a été effective qu'à partir de 1980.

### III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A la lumière du bilan présenté, il ressort que malgré les efforts consentis, la situation de la femme togolaise n'a pas fondamentalement évoluée. Des obstacles majeurs demeurent tels que la marginalisation ou l'absence de femmes aux postes clés et dans les instances de décision, la stagnation du statut juridique, la marginalisation de la contribution des femmes au développement. Pour atteindre le degré de développement pour la promotion de la femme, il est recommandé entre autres d'améliorer l'accès des femmes à l'éducation, la formation professionnelle, la santé, la planification familiale, revaloriser la contribution des femmes à la gestion des ressources, de l'environnement et la promotion du développement durable.



scolarisation dans le cycle primaire 1992-93 est de 91,34% pour les garçons et 83,08% chez les filles. Dans le cycle secondaire 39,3% des garçons et 36,6% des filles. Une récente restructuration du système éducatif qui prévoit l'instruction gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 10 ans a permis au cycle fondamental de passer de six à neuf ans à l'enseignement de base avec la suppression de l'examen d'entrée en secondaire. Le taux d'entrée en 1ère année de l'enseignement secondaire est de 54% en 1992-93 pour les garçons et 58,10% pour les filles. Le taux d'admission à l'examen du Baccalauréat est de 45,3% pour les garçons et 38% pour les filles. En ce qui concerne la déperdition scolaire, malgré une évolution incontestable, le taux de scolarisation des filles reste inférieur à celui des garçons, en 1991, il était de 81,2% contre 92,7% pour les garçons. La population féminine est la plus atteinte par la déperdition scolaire due à l'éloignement des écoles, l'obligation des travaux domestiques, le coût de l'éducation, la faiblesse des résultats scolaires. Dans l'enseignement tunisien, toutes les filières sont ouvertes à tous les élèves sans distinction de sexe, la récente réforme du système éducatif favorisera l'accès des jeunes filles aux filières scientifiques et techniques. Le choix des filières de formation professionnelle pour les filles limite gravement leurs possibilités futures d'emploi et les laisse à l'écart des domaines d'activités qui occupent une place centrale dans le développement. Au niveau de la formation professionnelle, l'égalité existe, mais en pratique le choix se fait souvent vers les métiers traditionnels des femmes. Le système de formation professionnelle mis en place et consolidé à partir de 1992 a permis à la jeune fille de voir augmenter ses chances d'accès à l'emploi. En effet, de 1986 à 1992 des milliers de filles ont été formées dans le secteur public et privé. Cependant la formation agricole reste en deçà des aspirations. La formation professionnelle technique reste insuffisante en 1992, les filles représentaient 8,7% de l'effectif et dans l'enseignement secondaire agricole 18,6% de l'effectif. Un plan national de la formation professionnelle des années 90 a été adopté pour répondre aux nouveaux besoins de l'économie ciblant l'amélioration quantitative et qualitative de la formation de la jeune fille rurale.

#### Dans le domaine de l'emploi

Actuellement, les femmes représentent 20,9% de la population active qui a été évaluée en 1989 à 29,8% de la population totale. Les femmes actives représentent plus du 5ème de la population active dont 42% âgées de moins de 25 ans, 55,3% (25 à 59 ans) 2,7% 60 ans et plus. 76,3% des femmes actives travaillent dans les secteurs de l'industrie et des services, en 1984, 24,7% des femmes occupées relevaient du secteur agricole. La main-d'oeuvre salariale féminine au niveau du secteur agricole ne dépasse pas les 4% alors que la main-d'oeuvre familiale permanente oscille entre 46 et 38%. Par ailleurs, la proportion des femmes occupées dans le secteur des industries manufacturières est de 43% avec 76,5% dans le textile et le cuir, cette proportion a baissé depuis 1984 où les femmes représentent 51,4% de l'emploi total de l'industrie manufacturière. Le taux de participation de la femme active varie également selon l'âge et le milieu. En milieu urbain, elle représente 62,3% et en milieu rural 37,7% de la population active totale. Dans le cadre de l'administration et de gestion, en 1989, les femmes constituaient 25% des fonctionnaires, 20% des cadres médicaux, 50% des cadres paramédicaux, 34% des cadres enseignants et 15% des journalistes. Les femmes ne représentent que 5,5% des emplois fonctionnels de l'administration centrale et emplois assimilés dans la fonction publique. La plus grande concentration des femmes se situe au niveau de dactylographes et commis d'administration 76,9%. En 1989, les femmes constituaient 23,5% des cadres supérieurs de la fonction publique et 42,5% des agents d'exécution. La femme a toujours été impliquée dans l'agriculture, l'artisanat et les industries textiles. Souvent ouvrières, elles sont rarement chefs d'entreprises ou patrons. En 1993, elles constituent 3,8% des Chefs d'exploitations agricoles et 1,1% de l'ensemble des Chefs d'entreprises. Dans le secteur agricole, les femmes représentaient en 1991 27 à 33% de la population active, près de 12% parmi elles dirigent des exploitations agricoles. Dans l'industrie, plus de 1000 femmes sont Chefs d'entreprises.

#### Dans le domaine de la Santé et du Planning Familial

La constitution a consacré le droit à la santé à tous les tunisiens sans discrimination de sexe. Dès l'indépendance, une politique de protection de la santé de la mère et de l'enfant, en particulier la petite fille, est mis en place. Un programme national de planning familial est mis en oeuvre à partir de 1964 pour maîtriser le croît démographique et libérer les femmes des charges des familles nombreuses. La Tunisie instaure à partir de 1981 une politique de soins de base visant la "Santé pour tous en l'an 2000". La santé maternelle et infantile y compris la planification familiale en est la composante fondamentale. Un programme de prénatalité est conçu à partir de 1987 et mis en oeuvre sur le terrain en 1990. Il réorganise et renforce les prestations pré, per et postnatales devenues avec les services de planification des naissances partie intégrante des soins de santé de base. En 1984, l'Office national de la famille et de la population, chargé de la gestion du programme national de planning familial, élargit son action et vise



partis politiques et organisations nationales réitère les dispositions en faveur des droits des femmes contenus dans le Code du Statut Personnel et les textes législatifs. Le Code du Statut Personnel est la réforme sociale la plus profonde qui consacre les droits de la femme et introduit le principe de l'égalité grâce à des mesures telles que l'abolition de la polygamie, le libre choix du conjoint, le consentement des époux au mariage, l'âge légal au mariage, l'égalité devant le divorce, la rente viagère à la femme divorcée. Les amendements de 1993 améliorent la législation, notamment par la suppression de la clause imposant l'obéissance au mari remplacée par la co-responsabilité et le respect du droit de tutelle à la mère, la création d'un fonds de garantie des pensions alimentaires et des rentes viagères au profit des femmes divorcées et leurs enfants.

En outre la législation tunisienne accorde à la femme l'égalité devant le droit pénal, droit des codes civil et commercial, droits sociaux tel que l'enseignement, le travail, la protection sociale. La Tunisie a ratifié par ailleurs une série de Conventions internationales portant sur les droits de l'Homme et qui touchent de près les droits de la femme, qu'elle soit épouse, mère, travailleuse ou jeune fille, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, signée en 1980, publiée sur le Journal officiel en 1991.

#### Violence contre les femmes

L'adhésion de la Tunisie aux règles conventionnelles internationales sur le droit de la Femme traduit une volonté d'éviter toute forme de violence et de discrimination à son égard.

Outre le droit tunisien qui s'inscrit dans la lignée des principes énoncés dans les conventions internationales, l'Etat a pris des mesures pratiques de nature à garantir le respect de ces principes.

Des cellules d'écoute pour assister, orienter et informer les femmes agressées ont été créées au sein de départements ministériels (Affaires sociales, Ministère de l'intérieur et Ministère des Affaires de la femme et de la famille), et au niveau de certaines ONG.

#### La femme et le processus de paix

La Tunisie a toujours fait siens les principes et les mesures retenus par la Charte des Nations Unies en matière de politique de paix, en adoptant la voie de la diplomatie préventive.

En Tunisie, la notion de paix recouvre aussi l'éducation pour la paix, la juste et équitable répartition des ressources, des pouvoirs et des bienfaits de la société entre tous ses membres.

#### Mécanismes nationaux

Le pouvoir politique a opté pour l'émancipation de la femme tunisienne et la défense de ses droits, ce choix s'est concrétisé au niveau institutionnel par la mise en place de mécanismes gouvernementaux pour la promotion de la femme. En 1983 fut créé un Ministère de la Famille et de la Promotion de la femme chargé d'élaborer la politique du gouvernement concernant la femme. En 1990, le Centre de recherche d'étude, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) est créé ayant pour objectif d'encourager et élaborer des études et recherches sur la femme. En 1991, une Commission "Femme et Développement" est mise en place chargée de l'élaboration et du suivi du 8ème plan quinquennal de développement économique et social du pays, de définir une stratégie globale pour l'intégration des femmes au développement. En 1992, un Secrétariat d'Etat chargé des affaires de la femme et la famille est créé, élevé au rang de Ministère délégué au 1er Ministère un an plus tard, chargé de l'élaboration de la politique du gouvernement en matière de promotion féminine. Il est assisté d'un Conseil National "Femme et Famille" chargé de l'évaluation des programmes en faveur des femmes, composé de représentants de départements ministériels, d'ONG et de personnes ressources, et comprenant un certain nombre de Commissions Spécifiques dont notamment la Commission "Femmes et Familles Rurales".

#### Contribution des ONG

Au niveau associatif, la consolidation des acquis institutionnels et juridiques de la femme a favorisé l'émergence d'une dynamique du mouvement associatif féminin. Le 23 avril de chaque année est la journée nationale des ONG. Toutes disciplines confondues, la Tunisie compte plus de 5000 ONG, dont plus de dix Associations et Organisations féminines dont:



Afin de situer ces différents axes dans le contexte africain, et de prôner une politique d'émancipation et de promotion féminine à l'échelle de l'Afrique, le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni à Tunis dans sa 60ème session ordinaire du 6 au 11 juin 1994, sous la présidence du Président Ben Ali, a adopté une résolution relative à la prise en compte de toutes les mesures de politique économique et sociale favorable à un développement harmonieux de la femme en Afrique.

II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES EN AFRIQUE

Dans le domaine de la politique et des mesures de décision

La situation de 1993 qui a permis aux femmes de voter pour la première fois, fut le début pour leur accession aux hautes fonctions publiques. Dans les années dix-neuf et vingt, les femmes ont commencé à participer à l'élaboration de la législation, à l'adoption de lois, à la signature de traités internationaux et de protocoles. Elles ont également exercé des fonctions de haut niveau dans les universités et les centres de recherche scientifique. Les femmes ont eu un impact significatif dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et des affaires sociales. Elles ont également contribué à l'économie nationale par leur participation dans les entreprises privées et publiques. Les femmes ont également joué un rôle important dans le mouvement pour la démocratie et la transparence. Elles ont été actives dans les organisations non gouvernementales et les mouvements sociaux. Elles ont également contribué à la promotion de la culture africaine et à la préservation de l'héritage culturel. Elles ont également joué un rôle important dans la lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance. Elles ont également contribué à la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique.

Les femmes ont également contribué à la promotion de la culture africaine et à la préservation de l'héritage culturel. Elles ont également joué un rôle important dans la lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance. Elles ont également contribué à la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique. Elles ont également contribué à la promotion de la culture africaine et à la préservation de l'héritage culturel. Elles ont également joué un rôle important dans la lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance. Elles ont également contribué à la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique.

Dans le domaine de la formation professionnelle

Les femmes ont également contribué à la promotion de la culture africaine et à la préservation de l'héritage culturel. Elles ont également joué un rôle important dans la lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance. Elles ont également contribué à la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique.

Les femmes ont également contribué à la promotion de la culture africaine et à la préservation de l'héritage culturel. Elles ont également joué un rôle important dans la lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance. Elles ont également contribué à la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique.



femmes au secondaire ou au supérieur dû au faible pourcentage de zaïroises qui accèdent aux études supérieures.

#### Dans le domaine de l'emploi

L'accès des femmes à l'emploi formel a aussi ralenti suite aux problèmes multisectoriels, un nombre important de femmes occupent le secteur informel. En dépit des lois votées en faveur de la femme au niveau du travail, des pratiques discriminatoires continuent. Les employeurs préfèrent embaucher les Zaïroises à un niveau inférieur pour des raisons liées à la maternité. Les données statistiques de la population économiquement active en 1984, montrent que 51,8% de femmes de 10 ans et plus étaient actives. Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche industrie extractive) occupe 86,4% de femmes. Le secteur secondaire (industries manufacturières, bâtiments et travaux publics et télécommunications) n'absorbe que 1,3% de femmes tandis que le secteur tertiaire (services et commerce) utilise une main-d'oeuvre féminine de 12,1%.

#### Dans le domaine de la santé et du Planning Familial

La dégradation continue de la situation sanitaire du Zaïre, l'amenuisement des ressources publiques consacrées à la santé et la pandémie du SIDA ont des répercussions sociales déplorables sur la population en général et sur les femmes en particulier. La sous-information de la population féminine sur les notions de santé les plus élémentaires, a une incidence majeure sur la société. L'espérance de vie est estimée en 1984 à 49 ans chez les femmes et en 1990 à 53 ans, soit 3 ans de plus que les hommes. Le manque de soins prénatals, la malnutrition, le SIDA, les avortements sont parmi les causes des taux de mortalité maternelle trop élevés au Zaïre. La moyenne nationale de mortalité connue en 1992 variait en milieu urbain comme en milieu rural entre 50 et 800 pour 100.000 naissances vivantes. La fécondité de la femme demeure élevée au Zaïre, 6,7 enfants/femme en 1984. Un des multiples facteurs importants qui augmentent la fécondité des adolescentes est la surdensification des ménages et de l'habitat qui occasionne la promiscuité. Au niveau du planning familial l'usage des méthodes contraceptives modernes reste limité au Zaïre. Une enquête menée à Kinshasa en 1989 sur le SIDA confirme la faible utilisation des contraceptifs (1%). La prévalence contraceptive est passée en 1991 à 3%. Avec les campagnes de sensibilisation sur le SIDA, les contraceptifs modernes ont atteint en 1992 un taux d'utilisation de 9%. D'après une enquête réalisée en 1991, le niveau de connaissance en matière de contraception était de 38% au moins par une méthode contraceptive (70% la pilule, 50% le préservatif, 14% le depo.provera, 18% autres méthodes). Le faible pourcentage d'utilisation des méthodes contraceptives est fortement influencée par les coutumes, les mentalités et les contraintes religieuses. Au niveau de la nutrition, de nombreuses femmes souffrent d'anémie pendant la grossesse du fait de la pauvreté et l'accès à une alimentation équilibrée, en 1992, 13% des femmes souffrent de malnutrition. Le taux de fréquentation des services de consultations prénatales reste très bas 3% en 1991. De ce fait, les taux d'immunisation des femmes enceintes contre le tétanos restent très faibles. La majorité des accouchements se font encore à domicile (57%) et sans assistance qualifiée ce qui contribue à l'augmentation de la mortalité maternelle. En 1992, de très nombreux cas de SIDA ont été déclarés au Zaïre, près de 13% des cas connus en Afrique. Les taux de prévalence chez les femmes enceintes varient de 4,6% à 11% à Kinshasa et de 2,2% à 5,5% à l'intérieur du pays. La séroprévalence est surtout élevée parmi les prostituées qui enregistrent des taux de 17 à 35%. Les femmes sont plus frappées que les hommes (20 à 40 ans).

#### Dans l'agriculture et l'environnement

En milieu rural, la participation de la femme Zaïroise aux différentes étapes du cycle agricole est prédominante dans tous les travaux allant du nettoyage après l'ouverture des champs (le labour, les semis, le sarclage, la récolte, le transport des récoltes, le stockage, la transformation) jusqu'à la commercialisation ou la consommation 67% des femmes s'adonnent au défrichage (savane) l'abattage des arbres (forêt). La récolte est effectuée à plus de 90% par les femmes. Quant à la commercialisation des produits agricoles, les zaïroises accusent un taux de participation plus élevé que celui des hommes: 50% contre 28%. En outre, le rôle des femmes dans le traitement (fumage et séchage) de poisson est capital. Elles interviennent dans le petit élevage pour l'alimentation de leur famille. Bien que les femmes excellent dans les professions rurales (87% en 1984) elles sont confrontées à diverses contraintes qui les maintiennent dans un état général de pauvreté telles que l'insuffisance de la vulgarisation agricole, l'utilisation des techniques rudimentaires pour les travaux agricoles, l'accès limité à la terre, au crédit, le transport difficile des récoltes vers les centres de consommation. Le rôle de la femme agricultrice du milieu rural est rendu encore plus difficile car en plus de sa qualité d'agent de



### Soutien International

En matière de coopération technique dans le domaine de l'intégration de la zaïroise au développement, a connu un bel élan, toutefois les pillages et l'instabilité politique ont tout anéanti depuis 1991 avec le départ de la majorité des bailleurs de fonds. Depuis sa création en 1980, le mécanisme national chargé de la femme au Zaïre a bénéficié de l'appui technique et financier de la coopération bilatérale, multilatérale et internationale pour certaines activités pour l'avancement de la femme tel que le CENADIF, UNICEF, l'USAID, banque mondiale, PNUD, BIT, FNUAP., FAO, Canada. A l'heure actuelle, les activités de promotion de la femme souffrent de la suspension des bailleurs de fonds seule une solution aux problèmes politiques amènerait les bailleurs de fonds à reprendre leur coopération avec le Zaïre permettant ainsi à la femme zaïroise de bénéficier de l'assistance technique et financier dont elle a besoin pour s'épanouir.

### **III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Considérant les différentes recommandations des Nations Unies pour le renforcement des mécanismes nationaux chargés de l'encadrement des femmes, considérant la persistance des préjugés négatifs à l'égard des femmes, compte tenu de l'insuffisance des mécanismes de sensibilisation, d'information et de conscientisation pour la lutte contre la discrimination basée sur le sexe, compte tenu de l'analphabétisme, l'insuffisance d'instruction et l'ignorance des droits chez les femmes une série de recommandations dans le domaine de l'intégration politique des femmes dans le domaine juridique et économique, éducationnel, sanitaire et socio-culturel ont été retenus d'ici l'an 2000 en particulier le relèvement du Secrétariat général de la Famille au rang d'un ministère, le remplacement chez les femmes aux postes de décisions, l'action des crédits aux femmes, la vulgarisation des technologies appropriées en faveur de la femme rurale.



Support International

La mesure de coopération technique dans le domaine de l'intégration de la femme au développement a connu un bel élan, toujours les villages et les petites petites ont tout attendu depuis 1991 avec le début de la majorité des bailleurs de fonds. Depuis sa création en 1990, le mécanisme national chargé de la femme au Xébo a bénéficié de l'appui technique et financier de la coopération bilatérale multinationale et internationale pour certains secteurs pour l'avancement de la femme tel que le CENTRE FEMME RURAL, Centre mondial, ILO, ICI, ICIUAP, FAO, Canada. À l'heure actuelle, les activités de promotion de la femme voient de la suspension des bailleurs de fonds seule une solution aux problèmes politiques empêchant les bailleurs de fonds à renouveler leur coopération avec le Xébo. Votre proposition vise à la femme envoie de bénéficier de l'assistance technique et financière pour être à l'heure pour répondre.

**III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Considérant les différents engagements des Nations Unies pour le renforcement des mécanismes nationaux chargés de l'avancement de la femme, considérant la nécessité des progrès réalisés à l'égard des femmes, compte tenu de l'efficacité des mécanismes de coopération bilatérale et de coopération multinationale pour la femme dans la commission ainsi que le sexe, compte tenu de l'importance de l'assistance technique et financière des bailleurs de fonds dans le domaine technique et technologique dans le domaine de l'intégration de la femme dans le domaine technique et technologique, notamment, en ce qui concerne les revenus des femmes en particulier la nécessité de bénéficier de la famille au sein d'un processus, le remplacement chez les femmes aux postes de décision, l'usage des crédits aux femmes, la vulgarisation des technologies appropriées en faveur de la femme rural.



production et de consommation elle est en même temps ménagère et mère de famille travaillant jusqu'à 22 heures. Le ministère de l'agriculture et de l'environnement, le Service National de vulgarisation agricole, le Service National des fertilisants et semences, le Service National de mécanisation agricole, le Comité National d'action de l'Eau et de l'Assainissement en collaboration avec le secrétariat général de la Famille oeuvrent ensemble pour une meilleure participation de la femme à la protection de l'environnement.

#### Dans le domaine des droits légaux

L'acte constitutionnel de la Transition qui régit actuellement la République du Zaïre consacre l'égalité de tous les zairois devant la loi, en droits civiques et politiques en droit et en dignité. De façon générale, les femmes sont aussi bénéficiaires au même titre que les hommes de tous les droits fondamentaux constitutionnellement garantis à tous les citoyens. Le projet de constitution élaboré à la Conférence Nationale souveraine (1992) pour la III-me République prévoit la charge de l'Etat le devoir d'assurer une protection spéciale à la femme et de veiller à l'élimination de toute discrimination à son égard. Le Code de la Famille a été promulgué en août 1987 et entré en vigueur en août 1988. Si la famille est la communauté de base de socialisation de toute forme, la femme est le pilier et le creuset de la société conseilère, gardienne des valeurs et agent économique pour le foyer et la nation. Le Code de la famille a pour but d'adapter les règles qui touchent aux droits des personnes et de la famille à la mentalité zairoise. Le Code Pénal mis à jour en 1982 assure la même protection à la femme qui est protégée spécialement par les dispositions reprimant l'avortement, l'attentat à la pudeur et le viol, et l'attentat aux moeurs. Le Code du travail et de la famille obligent la femme mariée à obtenir l'autorisation du mari pour travailler et lui reconnaissent le pouvoir d'un recours au tribunal en cas d'opposition abusive du mari. D'autres domaines légaux tels que le droit relatif à la propriété, le droit à l'éducation, le droit à la santé et au planning familial.

Au niveau International, le Zaïre a adhéré à plusieurs instruments internationaux relatifs à la protection de l'Homme et en particulier de la femme notamment la déclaration Universelle des Nations Unies sur les droits de l'Homme, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ratifiée en 1985. Cependant, le problème demeure encore au niveau de l'application et du suivi sur le plan national.

#### Mécanismes nationaux

Depuis la transition en 1990, le Secrétariat général de la Famille placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, Famille et solidarité Nationale est l'institution habilitée à coordonner toutes les activités relatives à la promotion de la femme afin de l'intégrer au processus du développement national. Quelques grands services spécialisés sont rattachés au secrétariat général dont le Bureau d'études et de Planification (BEP) le Centre National de documentation et de diffusion de l'information pour la famille (CENADF) le Service Femme et développement, le Centre de Santé Mère et Enfant. Au niveau des régions, existent des services du S.G.F. Le S.G.F coordonne également l'action des organisations non gouvernementales, le ministère traitant des problèmes spécifiques à la femme zairoise ne bénéficie que d'un maigre budget et fonctionne difficilement au niveau national comme au niveau régional. Il existe pratiquement au sein de toutes les structures politiques administratives du pays, un mécanisme de promotion de la femme qui, pour exécuter ses projets, doit travailler en collaboration avec le Secrétariat général de la Famille.

#### Contribution des ONG

De nombreuses associations oeuvrent pour la promotion de la femme. Plus de 600 organisations non gouvernementales dont le grand nombre est regroupé au sein du Conseil National des ONG (CNOG) se sont déjà fait enregistrés au ministère du Plan et se sont donnés comme objectif d'aider les populations à résoudre leurs problèmes.

Celles qui s'adressent entièrement au développement des femmes ont entre autres priorités l'alphabétisation et l'adaptation du travail à la femme pour diminuer la lourdeur des tâches qui lui incombent surtout en milieu rural. Les ONG féminines sont au nombre de 36, soit 7% du total des ONG citons à titre d'exemple (AFTA, AFAKI, ASSOFE, AFEJUZA, AFEDEKA, AMACI, AFEFR, AMAS, CODIAF, CIFMC, OFAC).



la promotion de la personne par le biais de l'équilibre et du bien être familial. En 1988, l'O.N.F.P. lance un programme de "Santé familiale en milieu rural" afin de mieux répondre aux besoins de santé et de planning familial insuffisamment satisfaits de la population de ce milieu. Des caravanes multidisciplinaires en tant qu'approche du développement intégré, furent créées pour rapprocher les services d'I.E.C., de prévention, dans tous les domaines socio-sanitaires, des populations les plus éloignées, des zones rurales et des zones d'ombre. En 1987, plus de 90% de la population ont accès aux structures de soins de santé. En 1989, 72% des femmes enceintes ont recourru à une consultation prénatale; 86% en milieu urbain et 59% en milieu rural. Le taux d'accouchement en milieu assisté est passé de 56% en 1985 à 76% en 1992 (77% en urbain et 33% en rural). Le taux de couverture des femmes enceintes par la vaccination antitétanique est passé de 7% en 1985 à 37% en 1992. La prévalence contraceptive par les méthodes modernes et naturelles est passée de 49% en 1988 avec 60,5% urbain et 34,5% rural, à 52% en 1992. 25% des cas de Sida (1/3 de sidéens 2/3 séropositifs) sont des femmes. L'anémie carencielle touche environ 45% des femmes, un supplément de fer est assuré aux femmes enceintes et allaitantes en vue de prévenir et guérir les cas d'anémie au cours de grossesse et lactation. La Diarrhée touche 43,8% des filles et 44,9% des garçons. La couverture vaccinale est de 90% quel que soit le sexe et le milieu. La sous alimentation touche beaucoup plus les petites filles en milieu rural. La mortalité infantile est plus élevée en milieu rural (68,5 pour mille). Le taux de mortalité maternelle est imprécis à l'échelle nationale: il serait de 50 à 70 pour cent mille naissances vivantes selon les estimations en milieu rural. Les accouchements à domicile restent encore importants et représentent 62% en 1991, ceux en milieu assisté 38%. L'indice synthétique de fécondité a baissé de 4,67 en 1984 à 3,45 en 1991. En matière de planification familiale et d'éducation sanitaire, la Tunisie a excellé avec son approche de caravanes multidisciplinaires au service de la femme et la famille rurales qui consiste en rapprochement de services d'information, d'éducation et de communication accompagné d'actions immédiates de prévention et de prestation de contraceptifs par le biais de visites à domicile et cliniques. Cette approche a été considérée comme un modèle à suivre adopté par plusieurs pays.

#### Dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement

Dans l'agriculture, de nombreux projets ont été lancés dans le cadre du programme de développement rural intégré (PDRI) ciblant les femmes rurales et encourageant le développement de la petite entreprise, la pêche et les petits métiers. En 1991, des techniciennes agricoles ont bénéficié de lots de terrains pour exercer pleinement comme exploitantes. On compte également 75 femmes promotrices de projets agricoles. 12% des femmes actives dans l'agriculture dirigent des exploitations agricoles. D'autre part, la femme participe réellement à l'auto-suffisance alimentaire et aux produits agricoles tels que les agrumes, les olives, les dattes. Le rôle de la femme tunisienne est très efficace dans la protection de l'environnement: A cet effet, l'étroite collaboration entre l'action des femmes dans le développement et l'impact sur la dégradation de l'environnement, n'est plus à démontrer: du fait que les femmes soient responsables de l'approvisionnement en eau, en bois de chauffe, qu'elles soient en même temps productrices de biens marchands ou d'autoconsommation, elles sont souvent jugées comme les principaux vecteurs de la dégradation de l'environnement. Afin de contrecarrer ce constat, les grandes orientations de la politique tunisienne en matière de protection de l'environnement confirment la pertinence de la proposition du Président de la République concernant le recyclage de la dette, mettant ainsi l'accent sur la dimension humaine du problème, et donnant une grande place à la relation entre la protection de l'environnement et la vie quotidienne: les femmes étant les principales actrices à ce niveau, et devenant les principales bénéficiaires.

#### Dans le domaine des droits légaux

Le renforcement des assises démocratiques de l'Etat de droit auquel s'emploie la nouvelle direction politique issue du changement intervenu le 7 novembre 1987, va sensiblement profiter aux femmes, en ce sens que les réformes significatives vont être introduites dans certains codes législatifs, suite à la promulgation du Code du Statut Personnel en 1956, la Tunisie n'hésite pas à franchir de nouveaux pas en matière de promotion féminine. Le processus d'émancipation féminine se poursuit, le bilan 1985-95 est positif, qui commence avec la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes pour aboutir dès le début des années 90, à un ensemble de mesures aussi importantes les unes que les autres: nomination de compétences féminines à des postes politiques de premier plan, création de nouveaux mécanismes d'appui, réformes législatives audacieuses multiples. Les mesures législatives prises le 13 août 1992 marquent une nouvelle et importante étape en faveur de la femme et de la famille en Tunisie. Ces mesures touchent le statut personnel, le droit au travail, la nationalité, la promotion des droits de la femme. Dans le droit public, la femme est électrice et éligible selon la constitution et le code électoral. Le pacte national qui a été signé en 1988 par tous les



## TUNISIE

### I. INTRODUCTION

La Tunisie est située au Nord-Est de l'Afrique, elle est au point de confluence de l'Afrique et de l'Europe, de l'Orient et de l'Occident. La Tunisie bénéficie d'un climat généralement doux et clément. D'après le recensement de 1991, la population tunisienne compte 8,2 millions d'habitants, une population jeune avec 37% de moins de 15 ans, une population féminine de 49,3% et une population urbaine de 60%. La population active compte plus de 2,4 millions. Son taux de croissance démographique est de 1,9%. La Tunisie a obtenu son indépendance de la colonisation française en mars 1956 et la République est proclamée en juillet 1957. Le 7 novembre 1987 la Tunisie entame une ère nouvelle avec la volonté politique du nouveau régime de préserver les Droits de l'Homme et de la Femme et d'instaurer davantage de démocratie. L'économie du pays a bien réagi aux mesures d'ajustement et de restructuration, et aux réformes mises en oeuvre depuis 1986; les résultats de 1987-1992 sont encourageants avec un taux de croissance économique de 8,5%. La situation de la femme tunisienne, grâce au Code du Statut Personnel de 1956 et des nouvelles mesures présidentielles de 1992, est avantgardiste sur le plan des acquis juridiques, politiques, éducationnels, socio-économiques dont elle jouit et qui permettent son intégration réelle dans le processus de développement intégral du pays.

### II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES TUNISIENNES

#### Dans le domaine politique et les instances de décision.

Fidèle aux principes de la décennie des Nations Unies pour la femme, la Tunisie a toujours considéré la femme comme cible privilégiée des différents programmes de promotion socio-économique. La dimension de ce choix s'apprécie à travers l'action que l'Etat entreprend en faveur des femmes dans des domaines considérés comme source d'obstacles à la promotion de la femme, tels que la participation effective à la prise de décision politique et économique. En dépit de l'amélioration de son niveau d'instruction et de son rôle dans le développement, la femme demeure faiblement représentée dans la société politique et dans les instances de décision. Cependant, quelques progrès sont à enregistrer : En 1990, près de 14% des conseillers municipaux sont des femmes, contre 13,5% en 1985 et 8,5% en 1980. Quant aux députées, elles représentent 6% en 1993, contre 4,5% en 1986 et 3,2% en 1979. Lors des dernières législatives de 1994, le nombre des députées est passé de 6 à 11 femmes. Au niveau du gouvernement, au courant des années 80, deux femmes étaient ministres (santé et femme). En 1992, la Tunisie comptait 2 secrétaires d'Etat (affaires sociales et promotion féminine). En 1993, une femme ministre s'est vue confier le dossier des affaires de la femme et de la famille au sein du Premier Ministère. En 1992, une femme a été désignée conseillère à la présidence de la République et six autres chargées de mission dans différents départements de l'Etat. Jusqu'en 1994, 19 femmes ont été nommées chargées de mission dans différents ministères. Au niveau des affaires étrangères, en 1978, la Tunisie a nommé sa première femme Ambassadeur. Depuis 3 ambassadeurs sont nommées. En 1993, les femmes diplomates constituent 9,1% de l'effectif total du corps diplomatique, 3,2% des ministres plénipotentiaires, 4,7% des conseillers et 12,5% des secrétaires des affaires étrangères. Au niveau des partis politiques, depuis 1992 un secrétariat permanent chargé des questions de la femme a été créé au sein du parti au pouvoir, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) et 23 Secrétaires générales adjointes aux Comités de coordination du RCD dans les régions. Une femme est membre du Bureau Politique. Les femmes sont également représentées au Conseil économique et social, aux conseils supérieurs de la justice, santé, communication, Droits de l'Homme, enfance et éducation. Trois femmes sont Présidents directeurs généraux: au Centre de documentation, à l'Office de la formation professionnelle et à l'Office national de la Famille et de la population.

#### Dans le domaine de l'éducation et de formation professionnelle

Depuis son accession à l'indépendance, la Tunisie a toujours consacré le tiers de son budget à l'éducation. Des efforts ont été menés pour réduire le taux d'analphabétisme, améliorer les taux de scolarisation des filles. Le taux d'analphabétisme moyen a nettement régressé en 20 ans passant de 67,9% en 1966 à 46,2% en 1984 pour atteindre 37,2% en 1994. Il est de 48,3% parmi la population féminine. Pour lutter contre l'analphabétisme, un programme a été élaboré dans le cadre du 8ème plan (92-96) ayant pour objectif de réduire le taux d'analphabétisme de la tranche d'âge 15-29 ans de 19,2% en 1992 à 10,2% en 1996 soit de 8,4% à 3,2% chez les garçons et de 30% à 17,2% chez les femmes. La



Le Ministère du développement rural est la principale structure gouvernementale chargée de promouvoir les actions de développement en faveur de la paysannerie, grâce au réseau de vulgarisateurs de base disponibles dans la plupart des villages, il est la structure qui encadre techniquement les groupements féminins de production agricole et d'élevage.

#### **E. Dans le domaine des droits légaux**

Le gouvernement togolais a doté la femme d'un statut juridique en vue de sa promotion, en ratifiant ou adoptant les textes de la législation nationale et les conventions internationales. Au plan de la législation nationale et les conventions internationales. Au plan de la législation nationale, il y a les textes du droit privé et ceux du droit public. Le code des personnes et de la famille qui protège les droits de la femme en tant que mère en passant par les régimes matrimoniaux, le ménage, les droits à la succession, le divorce, l'égalité des droits existent dans la loi pénale. En plus de son statut de femme, les textes se rapportant au Code du travail en général font de la femme l'égale de l'homme en la matière en essayant de concilier son rôle de travailleuse avec celui de la mère, d'éducatrice et de femme au foyer. En matière de droit public togolais, le texte de base est sans contexte la constitution de 1980 et 1992, à côté de laquelle on rencontre d'autres textes qui définissent les droits reconnus à la femme. Le Togo n'a pas encore ratifié ou mis en pratique un certain nombre de conventions en faveur de la promotion de la femme telles que la convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par le Togo en 1983 qui n'est pas entrée en vigueur. En égard aux droits en faveur de la promotion de la femme tels qu'ils apparaissent à travers les textes ainsi définis, il ressort que pour une évolution positive du statut juridique de la femme togolaise, ce dernier doit être conforté par des instruments nationaux et internationaux adaptés permettant à la femme une promotion à tous les plans social, politique et économique en vue de la promotion d'un véritable Etat de Droit.

#### **Mécanismes nationaux**

##### **Action gouvernementale**

Plusieurs structures concourent au plan national à la promotion de la femme togolaise, aussi bien gouvernement qu'ONG. L'organe technique de la promotion de la femme est représenté de 1977 à 1982 par la Direction générale de la condition féminine. De 1982 à 1991 par la Direction générale, de 1991 à 1994 par la Direction de la promotion féminine. Cet organe a successivement évolué sous la tutelle des structures ministérielles de 1977 à 1979; Secrétariat d'Etat chargé des affaires sociales et de la condition féminine rattaché au Ministère de la Santé publique, de 1979 à 1982, Ministère des Affaires sociales et de la condition féminine rattaché au Ministère de la Santé publique, de 1979 à 1982, Ministère des Affaires sociales et de la promotion féminine, de 1991 à 1994, Ministère du Bien-être social et de la solidarité nationale chargé des Droits de l'Homme. Cette instabilité au niveau du cadre institutionnel de promotion de la femme a eu pour conséquence la perte de l'autonomie financière et administrative qu'avait le mécanisme responsable. La Direction de la promotion féminine a pour attributions de définir une politique nationale et des stratégies pour l'intégration de la femme au développement; contrôler l'exécution de la politique nationale de promotion de la femme; promouvoir toutes les actions visant à l'amélioration des conditions économiques, sociales et juridiques de la femme. Au niveau régional, les activités en faveur de la femme sont assumées par les Directions régionales des affaires sociales, actuellement dénommées Directions régionales du bien-être social. La Direction de la promotion féminine comprend la Division du Statut juridique et des études et la Division des programmes. Le bilan des actions entreprises par la Direction de la promotion féminine a trait aux domaines de projets spécifiques initiés et aux programmes d'appui aux groupements féminins qui consiste à regrouper les femmes dans les centres de production et à leur faire bénéficier des avantages des techniques améliorées de productions végétales, animales et artisanales en vue de l'augmentation de la productivité de leurs activités et de l'amélioration de leurs conditions de vie et de leurs revenus. Actuellement, il y a environ 400 groupements féminins et mixtes répartis dans les cinq régions économiques du pays et touchant près de 8 500 femmes.

##### **Contribution des ONG**

Il y a actuellement plus d'une cinquantaine d'ONG exerçant au Togo dont 12 orientent plus précisément leurs actions en faveur des femmes, regroupées en deux catégories; 5 ONG confessionnelles catholiques et 80 ONG laïques dont la plupart sont créées dans les années 90, notamment avec l'avènement de l'ère



## TOGO

### I. INTRODUCTION

La population togolaise est estimée à 3,5 millions d'habitants et les femmes représentent environ 51%. Au Togo, la situation de la femme a évolué positivement depuis quelques années. Elles s'est faite grâce à la volonté des femmes elles-mêmes et à la volonté des pouvoirs publics qui ont compris l'importance du rôle que jouent les femmes dans le développement social et éducationnel du pays. L'Etat, donc, conscient que la femme assume une réelle autorité, notamment en milieu rural met tout en oeuvre pour assurer à la femme un promotion réelle.

### II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES TOGOLAISES

La femme togolaise malgré des capacités, n'a pas toujours occupé sa place dans les instances politiques, et de gestion du pays; elle a participé en nombre très réduit aux différentes structures politiques qui ont marqué le Togo.

Au plan des responsabilités au niveau électoral, la situation de la femme togolaise n'a pas évolué en sa faveur à travers les différentes assemblées nationales de 1958 à 1994. Le plus fort taux de représentation des femmes a été 6,60% au plan des élus locaux; une seule femme maire élue. Dans le cadre exécutif, elle n'a occupé de 1978 à ce jour que le Ministère du bien-être social et de la condition féminine, auquel sont rattachés parfois la santé ou les droits de l'Homme. En outre, une femme a été déléguée à la Présidence de la République, une autre s'est vue confier la responsabilité du Ministère du Tourisme. Une femme a été Ambassadeur du Togo aux Nations Unies. Trois femmes ont été nommées préfets en 1991. La femme togolaise est élite dans le développement économique et social du pays grâce à sa contribution au processus de développement par sa compétence et sa présence à divers niveaux institutionnels, notamment dans l'administration publique en tant que cadres supérieurs de la Nation.

#### A. Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle

Le système éducatif au Togo est confronté depuis près de deux décennies à une crise aigue, il va sans dire que face à cette crise, la situation de la femme et de la fille en matière d'accès à l'éducation ne peut en pâtir lourdement qu'à tous les niveaux de l'enseignement. Au niveau de l'enseignement général, le taux de scolarisation féminine est de 55,7% en 1990 et celui des garçons de 78,4%. Le taux de scolarisation féminine est inférieur de 1:3 par comparaison au taux de scolarisation masculine, les filles réussissent moins que les garçons, soit un écart de 24% au CEPD et de 32% au BEPC, au Baccalauréat 2ème partie, les filles réussissent autant que les garçons. Au niveau de l'enseignement technique, le pourcentage des filles inscrites dans les principales disciplines (industrie, comptabilité, secrétariat, commerce, gestion, arts ménagers) est de 26% en 1990. Au niveau de l'enseignement universitaire, le nombre d'étudiantes a évolué 11,5%; les filles sont très peu intéressées par les branches techniques (agriculture, mécanique, industrie) 2 à 4% et scientifique soit 4 à 7%. Le taux de réussite aux examens (maîtrise, doctorat) est de 37% pour les filles et 30% pour les garçons. Les enseignants représentent 13% environ de l'effectif total des enseignants de l'université. Selon une enquête réalisée en 1981, le taux d'analphabétisme de la population togolaise âgée de plus de 12 ans est de 63,6% dont 48,4% masculin et 77% féminin. Il en découle qu'au Togo 3 femmes sur 4 sont analphabètes; le taux d'analphabétisme est plus élevé en milieu rural (72,7%) qu'en milieu urbain (39,5%) et plus élevé chez les femmes rurales (84,8%) que chez les hommes 58,6%.

#### B. Dans le domaine de l'emploi

La situation de la femme en matière d'accès à l'emploi est sans conteste tributaire de la situation alarmante de l'emploi. Ainsi, l'analyse de la structure de l'emploi par sexe et par secteur d'activités indique que le secteur primaire a absorbé en 1993, 27% de femmes actives, le secteur secondaire emploie 3% d'actifs du sexe féminin et le secteur tertiaire 14% du total des effectifs. Il ressort que 45% des femmes actives, 66% sont versées dans le secteur primaire, 7% dans le secteur secondaire et 31% dans le secteur tertiaire. Dans le secteur primaire, 41% des femmes se consacrent à l'agriculture comme activité principale contre 49% pour les hommes, dans le secteur secondaire, 30,5% des femmes se



reformulation juridique constituent l'ensemble des recommandations à prendre en compte pour l'institutionnalisation d'une juridiction progressiste dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement.

Si à Nairobi, la part des femmes sénégalaises, dans le domaine de l'environnement s'était cantonnée à la lutte contre la désertification, aujourd'hui elles interviennent dans des opérations largement diversifiées (la consommation des ressources le bois, l'eau, l'assainissement). Les réussites des projets environnementaux ont largement pris appui sur le dynamisme et la capacité de mobilisation des femmes. Il est donc recommandé de hâter la mise en place d'un plan d'action "Femmes et Environnement" de développer la formation et l'alphabétisation fonctionnelle des femmes dans le domaine de l'environnement, la vulgarisation agricole, agro-forestière, artisanale et l'accès aux facteurs de production.

#### Femmes et paix

Les femmes ont été des acteurs importants pour mettre en oeuvre un couloir de la paix à chaque fois que cela a été nécessaire. Les manquements observés se situent au niveau de la violence au quotidien. La mobilisation de l'opinion publique a surtout porté sur les violences physiques à l'encontre des femmes. La dénonciation de cette violence a été forte en 1992 au niveau des médias et au niveau du public (marche des femmes, journée de protestation; 80% des cas de violence conjugale sont le fait des maris 20% celui des co-épouses: le viol et l'inceste, le harcèlement sexuel, la prostitution, les mutilations sexuelles (excision et infibulation) polygamie autant de causes de violences à l'encontre des femmes. Une prise de conscience est corroborée par les associations qui se sont investies dans l'information et la médiatisation des phénomènes de violence à l'égard des femmes.

#### Mécanismes nationaux

Action gouvernementale : Le Sénégal bénéficie d'une structure nationale, le Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille, existant depuis 1991 qui est chargé de promouvoir les femmes et la famille dans la société, cette structure travaille en étroite relation avec la société civile par le truchement du Comité National des Femmes, de plus elle s'implique à tous les niveaux de la société sénégalaise grâce à sa représentation décentralisée dans toutes les régions du pays. Le mécanisme de promotion des femmes existant depuis les années 60 prend son départ de l'institutionnalisation de l'intégration des femmes au développement (IFD) fondée sur les méthodes participatives. Un plan d'action de la femme élaboré en 1982 a été formulé. Aujourd'hui, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a une fonction d'interpellation de toutes les instances nationales en plus de la promotion effective des femmes tant du point de vue économique et social, à travers plusieurs projets répartis sur tout le territoire national. Le MFEF dispose d'un outil privilégié d'information qui est le Centre National de documentation pour les Femmes.

#### Contribution des ONG

Au Sénégal, il y a 255 ONG agréées par le Ministère de la Femme (MFEF) parmi elles, seules 174 ont déjà signé un Protocole d'Accord et 93 ayant signé des lettres d'exécution technique se sont déclarées effectivement engagées dans l'exécution de programmes. 18 ONG interviennent de manière quasi-spécifique dans les actions de promotion féminine. De nombreuses associations et ONG développent des programmes de Crédit mais peu nombreuses sont celles qui se sont focalisées sur les femmes.

LA FONGS : Fédération des ONG du Sénégal qui regroupent 2000 groupements de paysans dont 65% des membres sont des femmes. La FDEA (Femmes, Développement et Entreprise en Afrique) est mise en oeuvre en tant que projet de promotion de l'entreprise féminine au Sénégal. Cette entreprise a le mérite de s'adresser exclusivement aux femmes et tente d'adapter la technique bancaire à l'informel. Elle intervient en milieu rural et urbain.

- La Fédération Nationale des groupements de promotion féminine composée de 3647 groupements de promotion féminine et environ 400.000 femmes est organisée en unions jusqu'au niveau local. Elle constitue un vaste réseau de communication et de concentration pour une participation plus performante des femmes aux processus de développement national.

- La Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS) est une ONG agréée et créée en 1977 qui participe à la mise en oeuvre des politiques gouvernementales à l'égard des femmes; elle regroupe



L'enseignement élémentaire a pour objectif majeur d'atteindre 42% de taux de scolarisation des filles dans les 20 départements les moins scolarisés. La scolarisation des filles connaît au Sénégal un accroissement relatif comme dans les pays en voie de développement. Les contraintes à la scolarisation des filles sont de plusieurs natures tant au niveau interne au système scolaire qu'extra scolaire.

L'enseignement secondaire : Les filles dans l'enseignement moyen sont faiblement représentées et diminuent à mesure qu'on s'élève dans le niveau des études.

La formation professionnelle : L'objectif de la formation professionnelle est d'assurer l'adéquation formation-emploi. La distribution des effectifs par secteur d'activité révèle le peu d'attrait de l'enseignement technique et professionnel par les filles sauf dans le secteur tertiaire de type secrétariat et industrie de l'habillement et loin derrière l'artisanat.

L'enseignement supérieur touche un pourcentage très infime des filles où elles sont absentes au niveau le plus élevé, ce qui empêche la participation des femmes au pouvoir décisionnel à très haut niveau. Entre 1967 et 1991, le taux des effectifs féminins sénégalais dans l'enseignement supérieur est passé de 9,7% à 22,3%. Les filles à l'université sont passées de 19,4% à 24% entre 1985 et 1993. La proportion d'hommes instruits est supérieure à celle des femmes avec 13 points d'écart, malgré le poids démographique des femmes. Ainsi, il y a deux fois plus d'hommes instruits que de femmes au niveau secondaire et 4 fois au niveau supérieur. Les femmes du milieu rural sont moins instruites que celles du milieu urbain.

### C. Emploi

Le poids des femmes dans la population active est de 44,9% contre 55% pour les hommes. Elles apparaissent légèrement moins touchées par le chômage 8,7% contre 11,2% ce qui s'explique par leur faible participation au travail salarié et par leur prévalence dans le domaine agricole et informel. Plus de la moitié des femmes (58,5%) sont établies à leur propre compte tandis que près d'un tiers (1/3) d'entre elles sont des non-salariées. C'est la branche de l'agriculture qui regroupe plus de la moitié de la population active et c'est dans l'agriculture que les femmes représentent 68% des actives contre 63% pour les hommes et sont concentrées dans le commerce et les banques. Elles représentent 1/3 du personnel administratif. En milieu rural et urbain, les femmes sont en activité permanente. Le travail des femmes est à la fois domestique et économique: c'est à cause de la pression des exigences de la vie économique, de la crise et de la position défavorable des femmes sur le marché du travail, qu'elles s'investissent dans des professions, des branches d'activités ou de secteurs où elles subissent le moins la concurrence des hommes et notamment dans le secteur informel; les femmes aussi bien en milieu urbain que rural sont conduites à s'adresser de plus en plus au marché du travail et à affirmer leur indépendance économique.

### D. Santé

Les politiques menées actuellement associent, systématiquement la santé de la femme à celle de l'enfant et au bien-être familial en y ajoutant le contexte démographique. C'est aussi l'environnement domestique qui présente bien souvent les plus grands risques pour la santé. Risques liés à l'insuffisance de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau, souvent aggravés par le manque d'hygiène et les mauvaises conditions d'évacuation des ordures et des eaux usées. Les maladies associées à la qualité de la vie surviennent dans les pays en développement où elles entrent pour près de 30% dans la charge totale de morbidité. Nombre de maladies qui affectent les sénégalaises ne peuvent être traitées en dehors de leur environnement physique, social et moral.

Il existe plusieurs causes de mortalité, mais la maternité est un des risques les plus importants pour les femmes sénégalaises puisque la mortalité maternelle est la première cause de décès chez la femme en âge de procréer 25%. La descendance finale des femmes sénégalaises est parmi les plus élevée au monde. Elle comporte des risques graves pour la santé de la mère et de l'enfant. C'est pourquoi l'espacement des naissances constitue un volet important de la politique d'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant.

La persistance des traditions, le poids de la religion, les valeurs socio-culturelles et surtout l'analphabétisme déterminent la tendance pro-nataliste de la population sénégalaise. Compte tenu de la jeune structure de la population, 47% âgée de moins de 15 ans, l'attitude des adolescents pourrait avoir des répercussions sur l'évolution de la fécondité, la croissance démographique et la situation



### III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La R.C.A, depuis les élections de 1993, a mis en place des institutions démocratiques, elles s'attèlent à mobiliser tous les acteurs de la vie socio-économique pour relancer l'économie du pays. Le secteur de la santé, de l'éducation et de la promotion de la femme sont déclarés prioritaires par le gouvernement et on insiste sur la participation effective des femmes.



d'import-export et les services, (restauration, coiffure). Ainsi la promotion de l'accès de la femme à des emplois plus rémunérateurs ne passera que par l'amélioration de son éducation de base et de sa formation professionnelle et technique. Les centrafricaines représentent 40% de la population active et détiennent presque toutes les activités du secteur informel (restauration, commerce) notamment dans le commerce de détail et de café, restauration qui représente plus de 90% des établissements du secteur informel. Les femmes commerçantes occupent 80% des marchés; les femmes qui sont très actives dans le secteur informel devraient intégrer progressivement le secteur informel. La femme est l'agent économique de base; elle accomplit toutes les activités domestiques, l'approvisionnement en eau de source, en bois de chauffage, pour la consommation familiale et occupe un rôle de plus en plus important dans les activités économiques.

#### D. Santé

Les principaux indicateurs de la santé de la femme centrafricaine se présentent comme suit : 25% des femmes sont en âge de procréer, le taux de natalité est de 41%, le taux de stérilité est de 26% l'accouchement assisté dans les maternités est de 82,8%, la prévalence contraceptive est de 4,6% et l'espérance de vie des femmes est de 51 ans avec un indice de fécondité de 6,1 enfants/femme. Les maladies endémiques et leur impact sur la santé de la femme tel que le paludisme, la tuberculose, les maladies parasitaires et diarrhéiques; les MST/SIDA. En Centrafrique, le paludisme constitue l'une des premières causes de mortalité et de morbidité chez les enfants et provoque chez la femme enceinte des avortements, des accouchements prématurés et la mort du fœtus. La tuberculose chez la femme entraîne des répercussions graves sur la vie et la santé. Les femmes et les enfants sont les plus touchés par les maladies parasitaires diarrhéiques, les maladies sexuellement transmissibles, telles que la syphilis et la gonococcie sont en progression dans la population centrafricaine surtout parmi les jeunes. Les MST favorisent la pénétration du VIH, 30% des femmes consultant pour MST sont Séropositives en 1993. En Centrafrique, la séro-prévalence double chaque année en 1993. La séro-prévalence du VIH/SIDA est de 5% à Bangui, 8% dans les villes et 4% en zones rurales. Toutes les tranches d'âge sont touchées avec un taux plus élevé à 21% chez les femmes de 25 à 29 ans. La malnutrition touche principalement les femmes enceintes ou allaitantes des couches sociales les plus pauvres, il apparaît que 12,3% des femmes en âge de procréer présentent une malnutrition importante. La carence en iode touche plus les femmes 70% que les hommes 57% et causent la stérilité, l'avortement et l'accouchement prématuré ainsi que l'anémie. La fécondité en RCA est assez élevée, avec une moyenne de 6,1 enfants/femme; et précoce 72% intervient avant l'âge de 30 ans et se trouve surtout chez les adolescents. La fécondité est tardive chez la centrafricaine qui continue à accoucher jusqu'à la ménopause. La fécondité hors du mariage est aussi élevée 2,4% enfants/femmes. Ces nombreuses grossesses, répétées, précoces et tardives ont des répercussions négatives sur la santé de la femme, le taux de la mortalité maternelle reste élevé. Les interruptions volontaires de grossesses (IGV) bien qu'illégales demeurent élevées et fréquentes. L'ignorance dans le domaine de la planification familiale est importante. Les méthodes utilisées sont nombreuses et variées, dans ce contexte, l'efficacité de chaque méthode reste à prouver. En Centrafrique, d'après les résultats du recensement de 1988, 26% des femmes sont stériles et les causes en sont la prévalence élevée des MST; les complications des avortements provoqués. La circoncision féminine ou la mutilation génitale de la femme est pratiquée dans certaines ethnies et surtout en zone rurale. Devant toutes les complications causées par l'excision féminine, le gouvernement a aboli en 1966 la mutilation sexuelle féminine dans tout le pays.

#### E. Agriculture et environnement

En général, les femmes en milieu rural, travaillent surtout dans les unités de production familiale, chargées de l'entretien des cultures et de la récolte. Elles interviennent tant pour les cultures vivrières que pour les cultures de rente (café, coton, tabac) et elles ont contribué à l'expansion agricole, l'importance de leur participation dans les productions agricoles passe inaperçue en raison des multiples contraintes telles que le nonaccès aux nouvelles techniques agricoles, le nonaccès au crédit en milieu rural, l'analphabétisme, l'absence de formation. Les femmes centrafricaines ont un rôle à jouer dans l'établissement de l'équilibre durable et productif entre la population les ressources, l'environnement et le développement. La Centrafricaine en milieu rural est en relation étroite avec l'environnement tant au niveau du développement socio-économique, du planning familial, de l'hygiène et de l'assainissement de la gestion des ressources énergétiques et de l'eau. Les programmes d'eau et d'assainissement doivent s'atteler à appliquer une politique nationale cohérente en matière d'assainissement en impliquant la femme. L'insécurité alimentaire touche l'ensemble du pays, principalement les zones rurales. Elaborer un programme national pour soutenir le rôle des femmes dans le processus de l'auto-suffisance alimentaire, est important. Dans le domaine de l'énergie, 95% des ménages utilisent le bois de chauffe et



Des structures techniques ont été créées en vue d'assurer une meilleure participation des femmes au développement. Mais le pouvoir économique de la femme reste faible étant donné les difficultés qu'elle éprouve quant à son accès aux technologies, aux compétences, aux moyens de production et aux marchés.

### III. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'analyse de la situation de la femme au Niger, les recommandations faites sont les suivantes:

a) La ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

b) L'adoption et la mise en application du Projet de Code de la Famille;

c) L'adoption et la mise en application du Projet de Politique de Promotion de la Femme;

d) La participation des femmes à toute activité visant à développer le processus de paix notamment en s'engageant dans les associations de défense des droits de l'homme et dans les comités de médiation et de règlement de conflits;

e) Les femmes siégeant au parlement et au Gouvernement doivent s'impliquer davantage dans la prise de décisions en ce qui concerne :

i) l'alphabétisation massive des femmes;

ii) l'éducation;

iii) la planification familiale;

iv) la formation sanitaire;

v) la responsabilisation des femmes aussi bien dans la production que dans la commercialisation;

vi) le renforcement de la création des mouvements associatifs féminins;

vii) la promotion de l'autogestion par les femmes;

viii) l'information et la sensibilisation des femmes sur l'environnement notamment en ce qui concerne les techniques de préservation et de conservation du milieu naturel.



## NIGER

### I. INTRODUCTION

Selon les données recueillies au recensement de 1988, la population du Niger est estimée à 7,2 millions d'habitants. Environ 85% de la population vit en milieu rural.

L'économie du Niger est fortement dépendante de l'agriculture de subsistance. Celle-ci représente l'activité économique principale de 85% de la population vivant en zone rurale. Au Niger, comme dans d'autres pays africains, le fardeau de la dette est incontestablement l'un des plus grands handicaps dans la mise en oeuvre des mesures de redressement économique et financier.

### II. SITUATION DE LA FEMME NIGERIENNE

Au Niger, les femmes représentent plus de la moitié de la population. Elles sont estimées à environ 50,3% selon le recensement de 1988 et 42% ont un âge compris entre 15 et 45 ans. Elles constituent de ce fait une ressource productive sûre dans les secteurs agricole, commercial et industriel. Malheureusement, il n'y a pas de volonté politique réelle en vue de la promotion de la femme.

Les années antérieures à 1991, date de déclenchement du processus démocratique, se caractérisent par la quasi-absence des femmes dans les postes de responsabilité. Grâce donc à la démocratisation de la vie politique, on assiste à une participation accrue des femmes aux activités des partis politiques et des syndicats. Tout de même, c'est pendant la deuxième République (1988-1991) qu'une femme a été admise, pour la première fois, comme responsable d'un cabinet ministériel. Sous la 3ème République (à partir de 1993), il n'y a qu'un seul Ministre femme sur 18,5 femmes députés sur 83 et 4 femmes secrétaires d'Etat sur 10<sup>1</sup>. Au conseil supérieur de la communication, elles sont au nombre de 3 sur 9. Ces chiffres montrent qu'un certain assouplissement des mentalités est entrain de se réaliser, ce qui laisse présager une évolution par rapport à la place de la femme tant à l'égard de la politique qu'au niveau de prise de décisions.

Au Niger, on observe une faiblesse des effectifs des femmes dans le domaine de l'emploi. Sur 25.974 emplois recensés en 1988, les femmes n'en occupaient que 1950 (voir P.30). Par exemple, la répartition des agents de l'Etat par catégories professionnelles montrent que les femmes représentent seulement 15% des cadres de catégorie A et 28% de la catégorie C (voir Tableau P. 31). Il apparait donc que les femmes sont fortement regroupées au sein des cadres moyens et des agents d'exécution.

Dans le secteur privé, les employeurs accordent leur préférence aux hommes plutôt qu'aux femmes. Les raisons qui expliquent cette attitude sont notamment le coût élevé des congés pré et post-natal et leur faible niveau de formation. Par ailleurs, la plupart des femmes, compte tenu des préjugés sociaux, éprouvent des réticences à exercer certains métiers.

Malgré les efforts consentis par les autorités nigériennes dans ce domaines, le taux de scolarisation des filles demeure extrêmement bas: 18,4% seulement contre 28,3% pour les garçons en 1988. La scolarisation des filles se heurte à une certaine hostilité des parents. Scolariser une fille signifie pour la mère une perte de main d'oeuvre pour certains travaux domestiques. Au niveau de l'enseignement primaire, les filles représentent près de 50% des effectifs inscrits dans certains départements du pays. Au niveau de l'enseignement secondaire général et technique, le nombre de filles inscrites accuse une baisse nette dès les premières classes du secondaire.

Au niveau supérieur, cette tendance se poursuit car seulement 1% des filles arrivent en fin de cycle universitaire.

Par ailleurs, on note une certaine féminisation plus grande de certains métiers comme ceux de l'éducation et de la santé. D'où une plus importante représentation des filles à la Faculté de Pédagogie et à la Faculté des Sciences de la Santé qu'au niveau des autres facultés.

---

<sup>1</sup> On compte aussi 3 femmes secrétaires générales des Ministères, une Secrétaire Générale-Adjointe du Gouvernement, trois Présidents de Conseil d'Administrations et 23 femmes directeurs centraux.



#### F. Des droits légaux

En l'absence d'un code spécifique de la famille, les sources du droit de la famille sur lesquelles se fondent les magistrats dans leurs actes sont la Sharia, le code des obligations et des contrats, le code de procédures civiles, commerciales et administratives ainsi que les juridictions civiles. Trois projets de code de la famille ont été élaborés depuis l'indépendance, mais aucun n'a été adopté. Le projet du code du statut personnel a été élaboré et révisé par plusieurs commissions techniques à la lumière des orientations de la Sharia, seule source de droit. Ce projet de texte comprend 320 articles, traitant du ménage, du divorce, de la pension alimentaire, du testament, de la succession, de l'âge au premier mariage. Le projet du code du statut personnel devrait être présenté sous peu au gouvernement avant d'être soumis au Parlement. Pour promouvoir la stabilité de la famille, 4 axes prioritaires ont été retenus - promulgation du code de la famille, création d'un centre de documentation juridique sur la famille, campagne médiatique et vulgarisation des textes du code de la famille.

#### G. Mécanismes nationaux

Le secrétariat d'Etat à la condition féminine, créée en 1992 a pour objectif d'assurer la promotion de la femme mauritanienne et sa participation au processus de développement économique et social. Il est chargé de proposer une politique de la promotion de la femme et de la protection de la famille, de promouvoir les droits et les devoirs des femmes et des enfants, de favoriser le développement des activités économiques et socio-éducatives au profit de la femme, d'élaborer des programmes de formation et d'éducation pour favoriser la participation effective de la femme à la vie politique, économique et sociale du pays. Le secrétariat d'Etat à la condition féminine est doté de représentations régionales dans tout le pays, les centres de promotion féminine et les structures pré-scolaires. Un comité technique interministériel a été créé en octobre 1992 et est chargé du suivi des activités de promotion féminine. Ce Comité a pour objectifs de coordonner l'action des différents départements techniques impliqués dans les projets en faveur des femmes.

#### H. Contribution des ONG

Les premières lois organisant la vie associative remontent aux années 60. La loi 93 de 1993 stipule que les coopératives agricoles ne sont plus soumises à l'obligation préalable de se constituer en groupements pré- ou para-coopératifs pendant deux ans. Depuis janvier 1994, quatre coopératives féminines ont été enregistrées en vertu de cette nouvelle loi. S'agissant des associations et ONG, le cadre juridique conçu en 1964 s'avère peu adapté. La cellule de coordination gouvernement/ONG a pour mission de proposer un cadre juridique et institutionnel favorable à l'action des ONG et de suivre l'exécution des conventions d'établissement signées entre l'Etat et les ONG.

Près de 1 200 pré-coopératives et coopératives, 247 associations socio-professionnelles dont neuf regroupent uniquement des femmes, au niveau des ONG, 44 organisations internationales et nationales sont inscrites au niveau de la cellule de coordination gouvernement/ONG. Ces organisations ont des objectifs et des actions multiples.

Solidarité et entraide aux femmes Turza, association d'entraide aux femmes particulièrement rurales, groupements féminins à finalité économique associations professionnelles (association des sages-femmes mauritaniennes, l'Union des femmes entrepreneurs et commerçantes et l'Union pour la beauté féminine. Toutes ces ONG contribuent à l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leur participation au processus du développement socio-économique.

#### I. Soutien international

La FAO et le Ministre du développement rural et de l'environnement ont réalisé un plan d'action d'intégration des femmes dans les projets et programmes de développement rural. La FAO intègre systématiquement un volet "Femmes" dans les projets qu'elle finance et exécute.

Le PNUD intègre le facteur "Femmes et Développement" finançant des projets spécifiques pour les femmes. L'UNIFEM et l'BNUS ont financé le projet de diffusion des foyers améliorés en zone urbaine.



# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

## I. INTRODUCTION

La République islamique de Mauritanie compte en 1993-1994 une population totale de 2,4 millions. Le climat saharien au Nord et Sahélien au Sud est généralement chaud et sec, il est donc en bordure de l'Océan atlantique et connaît 4 mois de saison de pluies de juin à septembre. La République islamique de Mauritanie a accédé à la Souveraineté nationale en 1960. Le pays est dense sur le plan administratif et comporte 13 régions (Wilaya). L'histoire politique du pays a été marquée en 1991 par l'adoption d'une constitution instaurant la démocratie, la promulgation dès lors consacrant le multipartisme et la liberté de presse, l'élection au suffrage universel et à l'assemblée nationale de 79 députés. L'économie mauritanienne est dominée par le secteur agricole avec une dominance agropastorale qui représente l'activité principale des deux tiers de la population et est classée parmi les pays les moins avancés (PMA). L'agriculture et l'élevage demeurent le secteur générateur de revenus pour la totalité de la population rurale qui ne couvre que 30% des besoins alimentaires du pays. Quant à la promotion féminine, le gouvernement a démontré son engagement à aborder les questions liées à la promotion des femmes en créant des structures chargées de planifier et de suivre les politiques et programmes en faveur de l'amélioration de la situation socio-économique de la femme.

## II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES

### A. Les instances décisionnelles

L'implication des femmes dans le processus de démocratisation et de développement régional ne traduit pas encore la priorité accordée à la promotion féminine. Les recherches du secrétariat d'Etat démontrent que seulement 6,6% des postes de responsabilité dans l'administration sont détenus par des femmes. Les femmes sont absentes au Parlement. Seulement une femme à rang de Ministre, Secrétaire d'Etat à la condition féminine, une femme élue Maire et deux maires adjoints, 10% de femmes inscrites sur les listes des candidates, seulement 4% des associations socio-professionnelles féminines ont été enregistrées. Les femmes non scolarisées sont tout aussi actives sur le plan politique et cela se traduit par leur présence dans les partis politiques ou dans les campagnes électorales. Pour renforcer la participation des femmes dans le développement régional et la prise de décision politique, économique et sociale une action globale et concertée a été identifiée pour une représentativité accrue des femmes.

### B. Education

Depuis l'indépendance, la scolarisation s'est développée considérablement pour les filles et les garçons. La scolarisation des filles a connu un accroissement plus élevé que celle des garçons. De 1992-1993, la participation des filles dans les inscriptions scolaires a atteint 52% dans le primaire, 37,87% dans le secondaire général, 12,43% dans le supérieur. L'enseignement fondamental compte en 1992-1993, 36% de filles au niveau supérieur. L'université de Nouakchott, (une faculté des sciences juridiques et économiques et une faculté des lettres et des sciences humaines) compte 998 étudiantes. Il y a 103 étudiants à l'Institut supérieur scientifique, 5 étudiantes à l'Ecole normale supérieure et 6 étudiantes au Centre supérieur d'enseignement technique. La plupart des femmes sont analphabètes, pour la population âgée de plus de 15 ans, le recensement national de 1988 donne un taux d'analphabétisme de 71% pour les femmes et 58% pour les hommes. Les sédentaires sont analphabètes à 58% (48% pour les hommes et 68% pour les femmes) et les nomades à 81% dont 87,4% femmes et 76% hommes à côté de l'enseignement secondaire, des centres de formation professionnelle relevant d'autres ministères se sont développés comme l'école normale de formation et de vulgarisation agricole, l'école normale de la santé publique, l'école des métiers de la société nationale des eaux et de l'électricité, le centre de formation et de perfectionnement professionnel, le centre de formation et de perfectionnement maritime où les filles commencent à y adhérer.

### C. Emploi

Le taux de croissance de la population active féminine est passé à 5,2% ou 2 fois et demi supérieur à celui des hommes; moins de 20% des femmes occupent un emploi dans le secteur moderne dont 12% dans l'administration. Le chômage féminin atteint 35,9%, deux fois plus élevé que chez les hommes. Le secteur informel demeure presque le seul créateur d'emplois féminins dans l'économie mauritanienne et particulièrement les femmes analphabètes. Plus de 80% des femmes actives sont



En ce qui concerne la santé, le Gouvernement se propose d'augmenter la part de santé dans le budget de l'Etat, de former les parents à une maternité responsable, d'encourager la collaboration entre la pharmacopée et la médecine conventionnelle tout en mettant en valeur les connaissances traditionnelles des femmes sur les plantes dans le cadre de la pharmacopée, etc...



Les femmes agricultrices sont confrontées à un grand nombre de difficultés liées au droit à la terre, à l'insuffisance des terres fertiles, aux techniques appropriées, à la saturation du marché intérieur etc...

L'intérêt et le rôle des femmes dans le secteur de l'environnement est analysé sous deux angles : d'une part, l'aspect utilisation/exploitation des ressources par les femmes, et d'autre part, celui de la contribution des femmes à la protection et à la restauration de ces ressources;

Les femmes maliennes ont une connaissance traditionnelle considérable, non seulement des produits forestiers et de leurs possibilités mais aussi de la fertilité des sols, la vulnérabilité de certaines zones etc...Par conséquent, leurs connaissances dans le domaine de l'environnement en font des partenaires potentiels dans des activités de développement de ce secteur.

### C. Education

Au Mali, 95% des femmes souffrent d'analphabétisme. Ainsi, des programmes nationaux d'alphabétisation financés par l'UNICEF et le FNUAP ont été initiés et ont touché, en 1991-1992, 171 villages.

Le Mali connaît aussi un faible taux de scolarisation, 28 à 30% environ. Le taux de scolarisation des filles est encore plus bas, 17 à 20 % en moyenne dont 25 % en zones rurales et 41 % en zones urbaines.

A ce faible taux de scolarisation à tous les niveaux du système éducationnel au Mali, il faudrait ajouter un taux de redoublement et d'abandon très élevé pour les filles. En zones rurales, la déperdition atteint parfois 70 % des effectifs de filles scolarisées surtout au niveau du premier cycle.

Des raisons d'ordre socio-culturel, économique voire même institutionnel peuvent expliquer cette sous-scolarisation des filles :

a) Les parents sont hostiles à l'école parce qu'ils pensent qu'elle est le vecteur d'une culture étrangère, alors que la fille est appelée à garder la tradition culturelle et à transmettre aux générations futures l'identité culturelle;

b) L'école consacre trop de temps aux connaissances intellectuelles au détriment des connaissances pratiques;

c) L'éloignement des communautés de l'école, l'inadaptation des programmes sont des facteurs de limitations etc...

Des actions sont en cours pour développer l'éducation de base et en augmenter le taux d'accès. Pour ce faire, une Cellule de scolarisation des filles a été créée au niveau tant national que régional. Ainsi, un certain nombre d'objectifs sont visés notamment :

a) Relever le taux d'inscription des filles de 18 à 50 % d'ici l'an 1998;

b) Augmenter le taux de rétention des filles de 30 à 60 % d'ici l'an 1998;

c) Augmenter le taux d'enseignants dans les zones rurales en portant le taux de 10,7 % à 20 % avant 1998, etc...

### E. Emploi

Chez les femmes, les catégories socio-professionnelles dominantes sont respectivement les indépendants avec 61,80% et des aides familiaux/apprentis avec 17,64 .

Dans la Fonction publique malienne, les effectifs des femmes fonctionnaires sont faibles : 1 fonctionnaire sur 5 est une femme. En outre, les femmes sont difficilement nommées aux hauts postes de responsabilité même à compétence égale ou supérieure. Les raisons évoquées sont les suivantes :

a) La faible scolarisation des filles et le taux élevé de déperdition;



### III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'examen de la situation des femmes gabonaises et leur insertion dans le processus de développement économique, social, juridique, politique et culturel a permis de proposer un projet de stratégies futures et plan d'action pour la promotion des femmes d'ici la fin de la Décennie qui aura pour objectif de réduire les obstacles et les contraintes qui entravent l'amélioration de la condition sociale, sanitaire et du statut juridique de la femme et de la fille, d'amener les décideurs et les donateurs à mieux s'intéresser aux problèmes spécifiques de la femme et de la famille et de favoriser la promotion socio-économique des femmes afin d'augmenter les revenus de la famille. A ces fins, trois sous projets ont été identifiés : le sous-projet concernant le suivi de la Conférence de Pékin qui consiste en la mise en place d'un Comité national de suivi de la Conférence de Pékin dans la capitale et les différentes régions de Madagascar. Le sous-projet sur le plaidoyer en faveur des femmes composées par un groupe de femmes acquis à la cause de la femme pour influencer les décideurs et le gouvernement pour le suivi et l'exécution des résolutions de la Conférence de Pékin et enfin le sous-projet sur le renforcement des capacités des femmes en faveur des enfants.

#### Droits légaux

La constitution de la République de Madagascar de 1992 pose dans son préambule le principe de la "lutte contre l'injustice, les inégalités et la discrimination sous toutes ses formes". Le répertoire des textes sur les droits de la femme consiste en les règles juridiques égalitaires et non discriminatoires à savoir l'égalité en droit et jouissance des mêmes libertés fondamentales, la jouissance des mêmes droits civils et politiques, l'égalité des droits économiques, sociaux et culturels, l'égalité des droits dans le droit de la famille.

Toutefois, il y a une distorsion flagrante entre l'énoncé des principes et de leur application dans la vie sociale. Le contrôle de l'application effective des textes nécessite des moyens dont ne disposent pas ceux chargés de les appliquer. Des mesures ont été prises pour rendre les femmes et les hommes plus conscients des droits des femmes, particulièrement par l'association des femmes juristes pour la primauté du droit, qui a pour objectif la promotion du droit, non seulement les droits civils et politiques mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels.

#### Agriculture et environnement

La dégradation de l'environnement amène une marginalisation progressive de la population dont les plus vulnérables sont les femmes et les enfants. Pour cela, une stratégie d'information et d'éducation de l'environnement en ville et en milieu rural est proposée pour aider les femmes à protéger leur environnement.



## MADAGASCAR

### I. INTRODUCTION

Madagascar est la quatrième île du monde, avec une population de 12 millions dont 45% ont moins de 15 ans. Le taux d'accroissement de la population se situe entre 2,7% et 3,2%. En 1991, une grave crise politique et institutionnelle a fait régresser l'économie à un taux de croissance de 1,4%. Les programmes d'ajustement structurel ont induit de graves dégradations de niveaux de vie de la population dont plus de 40% vivent en dessous du seuil de la pauvreté. La population féminine représente 50,45% et masculine 49,55%.

### II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES

#### A. Les instances décisionnelles

Depuis l'avant période coloniale, la vie politique malagasy a été régentée par les femmes reines, depuis l'indépendance en 1960 jusqu'aujourd'hui. Des changements sont survenus dans les domaines politiques, économique, juridique et sociale. Participation effective des femmes dans la vie politique, trois femmes secrétaires d'Etat en 1ère République, une femme Ministre de la culture en 2ème République, une femme Ministre de la population dans le gouvernement de Transition, une femme Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et sept députés femmes en 3ème République. Le droit de vote est reconnu aux femmes ainsi que le droit à l'égalité en 1992, une femme candidate aux élections présidentielles.

#### B. Education

Bien que le droit à l'instruction et à l'éducation existe, la discrimination à l'égard des filles en matière d'éducation est remarquée, par exemple des infrastructures non adaptées aux besoins des filles, taux de scolarisation des filles plus faible, taux d'analphabètes plus important chez les femmes. Déperdition scolaire plus élevée chez les filles, le renvoi des filles enceintes concrétise la discrimination sexuelle au niveau de la scolarisation. Discrimination dans l'éducation de base donnée aux filles, accès à la formation professionnelle et aux dilemmes limites chez les filles. L'analphabétisme est de 25% de la population globale et 40% de la population rurale, dont 30% chez les femmes, 20% chez les hommes 1985, la proportion des illettrés de la population urbaine âgée de 15 ans et plus est de 18,4% dont 13,2% d'hommes et 24,1% de femmes, 2,81% de la population préscolaire (3-6 ans) est scolarisée au niveau de la formation professionnelle, 1985, les filles représentent 21,70% de l'effectif total des établissements techniques publics à Madagascar toutes spécialités confondues. En 1992-1993, 32,53% des effectifs étaient des filles au niveau des spécialités, les filles optent plutôt pour les techniques de secrétariat. Il y a une représentation assez importante dans les branches traditionnellement masculines telles que les bâtiments et travaux publics, ouvrage bois mécanique, travail bois.

#### C. Emploi

Si dans l'ensemble, les femmes contribuent pour 17% de la main-d'oeuvre en 1990, cette proportion dépasse 40% au sein de la branche de fabrication de chaussures et confection, elle reste minime pour la branche "Bâtiments et travaux publics, l'analyse des emplois féminins dans le secteur industriel montre que la participation des femmes est faible dans les emplois d'encadrement (7,7%) 40% des femmes sont employées et 46% des ouvrières spécialisées et des manoeuvres. Les femmes ne représentent que 16% des travailleurs salariés, 8% des cadres supérieurs, 14% de la totalité des responsables d'entreprise du secteur formel. La grande majorité des femmes est active dans le milieu rural, petites exploitations agricoles et en milieu urbain dans le secteur informel. Le secteur non structuré (informel) n'est pas porté au Registre des métiers. Les femmes entreprennent des petites transactions commerciales. Le secteur informel est le 2ème employeur de femmes après le secteur agricole. Dans le secteur privé, malgré l'égalité au droit du travail et du salaire, l'employeur est libre d'embaucher qui il veut et promouvoir comme il veut, puisque la promotion n'est pas régie par une réglementation.

L'étude réalisé en 1985 sur l'emploi des femmes dans le secteur privé moderne, à Madagascar a fait ressortir que 53% de la main-d'oeuvre féminine se trouvent dans le secteur tertiaire, 29% dans le secteur secondaire et 19% dans le secteur primaire, 40% des effectifs sont engagés dans l'enseignement privé, 22% dans le commerce de détail, 14% dans les industries manufacturières, le commerce de gros et



E. Des droits légaux

Au Gabon, malgré l'absence de discrimination dans la loi fondamentale, certaines dispositions du code pénal et du nouveau code civil ont fait régresser le statut juridique de la femme. C'est le cas des droits de succession du régime polygamique érigé en régime de droit commun, de la peine prévue pour l'adultère. Le Code du Travail gabonais mentionne les conditions d'égalité de travail, de qualifications et de rendement à salaire égal pour tous les travailleurs quelques soient leur origine, leur sexe et leur âge. Le Code du Travail accorde à toute femme salariée enceinte un congé de maternité. Les organismes de crédits accordent les crédits sans discrimination. Cependant, pour des raisons de solvabilité, 1/3 de ces crédits est alloué aux femmes. La femme selon la Constitution a le droit d'élire et d'être élue. Sur le plan juridique, il n'y a pas d'obstacle à son affirmation dans le monde politique.



## GABON

### I. INTRODUCTION

La population totale au Gabon s'élève à 1 011 750 habitants (1993), le taux de croissance démographique est de 2,5%. La population de moins de 18 ans est de 47,6% en urbain et 42,7% en rural. L'âge moyen au mariage est 33 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes. Le taux de femmes sans enfants est de 12%. Au Gabon, après la Conférence Nationale de 1990, des populations socio-politiques ont accompagné l'avènement de la Démocratie. La femme, déjà à l'écart du développement se trouve ainsi en état d'insécurité financière et physique. Depuis 1986 le Gabon connaît une crise économique aiguë caractérisée par la fermeture de plusieurs entreprises et par des restrictions budgétaires faisant apparaître le phénomène du chômage. Le PNB est de 3,30 de dollars E.-U.

### II. ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES GABONAISES

#### A. Les instances décisionnelles

La loi de 1994, portant révision de la constitution de la République gabonaise stipule que sont électeurs et éligibles, tous les Gabonais des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. Cette loi fondamentale qui est la plate-forme décisionnelle du Gabon ne contient aucune restriction discriminatoire à la liberté d'association ou à la femme d'accéder à la tête d'un parti. Dans l'administration comme dans les entreprises, les femmes peuvent prétendre occuper un poste de commandement. Sur le plan juridique, il n'y a aucune entrave à la pleine affirmation des femmes dans l'univers politique. Lors du parti unique, l'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais regroupait les femmes dans la vie politique. La présence des femmes se trouve aussi par leur nomination à l'Assemblée Nationale et à des postes ministériels ou à des responsabilités politiques de l'Etat. Depuis l'avènement du multipartisme, à la Conférence Nationale, il y avait 74 associations à caractère politique. Aucun parti politique n'est dirigé par une femme au Gabon.

Au niveau de la Cour Constitutionnelle composée de 9 membres, deux femmes occupent les postes de Présidente et de Vice-Présidente; au Conseil National de la Communication : une femme sur 9 membres; au Conseil Economique et Social, 8 femmes sur les 93 qui y siègent; au niveau de l'exécutif, contrairement à l'ancien gouvernement de 1991 qui comptait 5 femmes sur 35 membres, l'actuel ne compte que 3 femmes sur 39 membres, soit une régression de 40%; à l'Assemblée Nationale, le nombre des députés femmes est respectivement passé de 13 sur 93 députés (13,9%) à 17 sur 120 députés (14,6%). Une femme est Vice-Présidente du Bureau.

Depuis les dernières élections législatives multipartites qui ont arrêté les nominations, la représentation féminine est descendue à 7 femmes sur 120 députés, soit une baisse de 58,82%. Une femme occupe le poste de Directeur de Cabinet Civil du Chef de l'Etat à la Présidence de la République, une femme est magistrat, une autre gouverneur, une femme secrétaire générale de Préfecture, une femme Consul général et deux autres Ambassadeurs Extraordinaires et Plénipotentiaires, deux femmes ont le grade de Général sur les 60 qui existent.

#### B. Education

La loi 1966 prévoit l'enseignement obligatoire et gratuit pour les enfants de six à Seize ans. Dans l'enseignement primaire, le taux des filles diminue avec le temps, dans l'enseignement secondaire général, les filles ne représentent plus que 43,65%, dans l'enseignement technique 30,53% et dans l'enseignement normal 48,64%. A l'enseignement supérieur, les filles fréquentent beaucoup plus les Facultés de Lettres et Sciences Humaines, de Droit et des Sciences Economiques et de Médecine que les grandes écoles ou la Faculté des Sciences. C'est pour cette raison qu'il y a une pénurie de Cadres Techniques féminins au niveau de la formation professionnelle, il existe une Agence Nationale de formation et de Perfectionnement Professionnelle qui a pour mission de mettre en oeuvre les activités de formation professionnelle et de perfectionnement. Des centres et des écoles ont été créés (cadres, manufacture, industrie et mines, santé et action sociale, commerce). Les filles montrent une préférence pour les métiers du tertiaire (dactylo, sténo, comptabilité, au détriment des secteurs secondaire et primaire.



### G. Action du Gouvernement

En 1980, deux institutions nationales chargées des questions liées à la femme ont vu le jour. Il s'agit de :

a) L'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC) qui avait pour mission de mobiliser, d'encadrer les femmes en vue de leur participation effective aux tâches de développement national. Elle menait des activités sociales et culturelles génératrices de revenus des femmes. En 1986, l'URFC a été structurée en Unions catégorielles permettant aux organes dirigeants d'évaluer la prise de conscience des femmes et leur capacité d'exécution dans chaque secteur;

b) La Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS) au Ministère de la Santé qui a pour mission de promouvoir l'autonomie des personnes et des communautés, notamment celles en difficulté et leur intégration au processus de développement national en vue de la production du bien-être humain. Elle est structurée en directions centrales et régionales.

Par ailleurs, la Direction de l'Intégration de la Femme au Développement (DIFD) a été créée au sein du Ministère du Plan et de l'Économie, en 1990. Deux ans plus tard, le Ministère de l'Intégration de la Femme au Développement (MIFD) a vu le jour.

Au niveau national, des ONG ont joué un rôle important dans le sens de la promotion de la femme en s'occupant notamment des problèmes d'intégration de la femme au développement.

### H. Soutien international

Sur le plan multilatéral, les organismes tels que l'UNICEF, le PNUD, la FAO, l'UNIFEM, le FIDA, la BAD apportent un appui non négligeable dans l'amélioration du niveau de vie des familles rurales et péri-urbaines les plus démunies et plus particulièrement celui des femmes.

Cet appui peut s'examiner sous l'angle des programmes ou projets qui s'occupent de la formation des animateurs sociaux, du renforcement des activités socio-économiques des femmes, de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales grâce à une gestion saine de la santé et de l'environnement etc...

Sur le plan bilatéral, nous pouvons souligner l'apport de pays tels que les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, le Canada en ce qui concerne l'appui technique dans les divers domaines de développement (santé, agriculture, finances,...)

Cependant, l'évaluation du soutien international sur les programmes ou projets en direction des femmes révèle un manque de coordination entre les agents d'exécution d'une part, et l'inadéquation entre les besoins immédiats des femmes et les objectifs visés par les projets, d'autre part.

### H. Perspectives

La situation de la femme, déjà précaire, risque de s'aggraver si des mesures correctives ne sont pas prises. Les stratégies suivantes, qui tiennent compte du programme de relance économique et sociale seront envisagées :

a) En ce qui concerne le partage du pouvoir, il s'agira de favoriser la participation des femmes aux structures de pouvoir et au processus de prise de décision à tous les niveaux;

b) S'agissant de la promotion des droits de la femme, le travail consistera à former du personnel féminin para-juridique chargé d'informer les femmes sur leurs droits, à vulgariser des textes juridiques relatifs aux droits de la femme et à élaborer des brochures sur ces droits;

c) Dans le domaine agricole, il s'agira de promouvoir un secteur agricole capable de dégager un surplus de production et de revenu afin d'assurer la sécurité alimentaire des ménages;

d) Pour ce qui est de l'éducation, le Gouvernement se propose d'éliminer l'analphabétisme et d'améliorer les taux de scolarisation des filles à tous les niveaux d'enseignement;



## CONGO

### I. INTRODUCTION

La population congolaise est estimée à 1.902.408 habitants dont 52% de femmes (selon les statistiques de 1994). Le PNB est de 400 \$ en 1992; ce qui place le Congo parmi les pays à revenu intermédiaire mais à faible développement humain.

### II. SITUATION DES FEMMES DANS DIFFERENTS SECTEURS

#### A. Les instances décisionnelles

Au Congo, les femmes occupent encore une place subalterne malgré le rôle déterminant qu'elles jouent dans l'économie du pays et dans le bien-être de la famille. En effet, la représentativité féminine aux sphères de décision reste insignifiante : 5,8% au Gouvernement, 1,6% à l'Assemblée Nationale, 3,5% dans les organes locaux, 3,9% au niveau des Conseillers de districts et d'arrondissements.

A la Présidence de la République, une femme est Directrice du cabinet civil et sur 26 Ministères, une seule femme est Directrice de Cabinet. Mais pas de femmes aux postes d'Ambassadeurs, ni de Préfet et de Sous-Préfets.

Dans le système judiciaire, sur 676 cadres occupant les fonctions de Huissier, Greffier, Magistrat et Avocat, 82 sont de sexe féminin, soit un pourcentage de 12,13%.

Cette faible représentativité féminine dans les organes de décision est due entre autres aux problèmes situés en amont du système scolaire tels que l'hésitation des filles à se présenter aux concours de l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature, la diminution de leurs effectifs en fin de cycle universitaire etc...

#### B. Emploi

D'après le recensement général de la population et de l'habitat de 1984, les femmes en âge de travailler sont plus nombreuses que les hommes : 68,8% pour la population féminine contre 66,3% pour la population masculine.

Les femmes sont représentées respectivement à 64% dans le secteur primaire, à 11% dans le secondaire et à 33% dans le tertiaire. L'importance numérique des hommes dans le secondaire s'explique par le fait que l'activité industrielle exige du travailleur certaines aptitudes physiques.

Au niveau des employeurs et travailleurs indépendants, on constate une supériorité numérique des femmes indépendantes par rapport aux hommes. La présence massive des travailleuses indépendantes constatée se manifeste dans le personnel commercial et vendeur (28 822 femmes contre 10 157 hommes).

Quant au chômage, les résultats du recensement général de la population de 1984 montrent qu'il existe au niveau global plus de chômeurs de sexe masculin (15%) que de chômeurs de sexe féminin (8%) et ceci pour un taux global de 12% dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, le chômage est bien un phénomène urbain car son importance est trois fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Il s'agit d'un chômage qui touche non seulement des jeunes à la recherche de leur premier emploi, mais aussi d'anciens travailleurs victimes d'une compression de personnel ou de la faillite pure et simple de leur entreprise.

#### C. Education

Malgré la loi du 16/2/82 portant création du conseil National Permanent d'Organisation de lutte pour l'alphabétisation, le taux d'analphabétisme féminin a sensiblement augmenté de 1984 à 1990. Il est passé de 57% à 64%. Pendant la même période, on a observé une régression du taux des hommes analphabètes, de 43% en 1984 à 36% en 1990.



36,2% des femmes. Le secteur tertiaire qui en 1980 occupe 4% de la population, englobe les activités commerciales ainsi que les services non marchands dont les services des administrations publiques. Selon les résultats de 1979, les femmes représentent 12,6% de la population qui exerce le commerce et 1,4% un emploi formel. Les femmes du milieu urbain exercent en général un emploi formel ou un travail rémunéré. Que ce soit à la Fonction Publique, que ce soit au niveau du secteur para étatique ou du Privé, la situation de la femme burundaise salariée au niveau de l'emploi accuse un retard important par rapport à l'homme. En 1980, les femmes représentent 30% à la Fonction Publique et 12% dans le secteur parapublic et privé. Les femmes sont en général concentrées dans les emplois subalternes qui offrent peu de possibilités d'avancement et d'accès aux postes plus rémunérés. En milieu rural la femme accomplit le gros du travail agricole mais est faiblement représentée dans les services de vulgarisation et dans les actions menées dans le développement agricole. L'accès difficile des femmes aux moyens de production et aux crédits représentent de grandes contraintes pour leur emploi.

#### D. Santé

En 1982, le gouvernement burundais a reconnu la nécessité de réorienter le système de santé en accordant la priorité aux activités préventives, aux soins de santé primaires, à la santé maternelle et infantile, à la planification familiale et à la prévention des maladies transmissibles et de carence. En 1985, le taux de couverture en consultation des femmes enceintes était de 60%, le taux de couverture en accouchements assistés de 17%, le taux de couverture en contraceptifs chez les femmes âgées de 20 à 45 ans de 1,6%, les centres offrant les services de planning familial étant de 79%. Parmi les contraintes identifiées à la santé de la femme, le non-accès aux soins de santé primaires, les facteurs socio-culturels, la réticence des femmes vis-à-vis de la politique de la planification familiale, la sous-représentation des femmes dans le corps médical. La santé maternelle et infantile est influencée par la mentalité burundaise, le taux de fécondité est de 6,4 enfants par femme, seulement 3% des femmes utilisent les méthodes de contraception modernes, 24% des accouchements se font par le personnel spécialisé, 60% bénéficient d'une consultation prénatale. L'espérance de vie de la femme burundaise est passée de 49 ans en 1979 à 52 ans en 1990. A cause de la malnutrition des femmes enceintes, les enfants avaient un poids insuffisant pour leur âge et avaient un retard de croissance. Ce problème de malnutrition entraîne l'anémie et la carence en iode pour la femme et l'enfant. L'anémie s'attaque souvent aux femmes enceintes. Elle est à l'origine de l'hémorragie cause de décès maternels au moment de l'accouchement. En 1992, 36,4% des femmes enceintes souffraient d'anémie. Les maladies endémiques qui entraînent la mortalité maternelle et infantile sont surtout le paludisme, les infections et le SIDA. De 1984 à 1993, plusieurs cas de SIDA maladies mortelles ont été signalés. En 1992, chez les femmes enceintes, la séroprévalence était de 20% dans le milieu urbain 4,8% semi urbain 1,8% en milieu rural.

#### E. Agriculture et environnement

En milieu rural, le Burundi connaît une auto-suffisance alimentaire relative en dehors de crises politiques ou climatiques. Pour l'approvisionnement en eau en milieu rural, le taux de couverture est de 30% en 1987 et 55% en 1992. Concernant l'assainissement, le taux de couverture en évacuation des excréments et ordures est de 47% en milieu rural en 1992. La femme du milieu rural est écartée de la gestion des produits agricoles surtout ceux qui sont commercialisés. Bien que ce soit la femme qui pratique les techniques agricoles innovées, elle participe rarement aux séances d'animation des vulgarisateurs et elle n'a pas la latitude d'adopter des pratiques agricoles nouvelles sans le consentement de son mari. Les contraintes qui se posent à la femme dans l'agriculture sont le non-accès à la terre, au crédit et à la vulgarisation.

#### F. Des droits légaux

Dans le domaine des droits légaux, le statut juridique de la femme est lié aux dispositions du droit écrit qui la concernent et à leur mise en application dans le contexte social dans lequel elle se trouve. Au Burundi on constate qu'il existe une dualité entre le droit écrit et le droit coutumier. Le statut juridique de la femme est lié à la maternité et au nombre d'enfants, garçons qu'elle a eus, cette situation affecte l'épanouissement juridique de la femme. La prise en compte des problèmes de la femme dans le domaine juridique peut se mesurer par des dispositions de lois relatives à l'élimination de toute forme de discrimination de la femme ainsi que par le taux de participation de la femme dans les différentes catégories de la carrière juridique.

La volonté politique en faveur de l'égalité entre les sexes est exprimée à travers toutes les constitutions qui stipulent l'égalité des hommes en droits et devoirs sans distinction de sexe. Le



le Gouvernement doit sensibiliser les parents sur le besoin d'investir la scolarité des filles et  
promouvoir l'accès des jeunes filles à la formation post-secondaire.

Le Gouvernement a investi un montant de 14 510 000 \$ en la matière pendant de 2010-2011.  
Le montant de 14 510 000 \$ est consacré à la formation des enseignants et à la mise à jour des  
matériels pédagogiques et de documentation. La formation des enseignants est essentielle à la  
qualité de l'éducation et de la scolarité des filles. La formation des enseignants est  
essentielle à la qualité de l'éducation et de la scolarité des filles.



Plus tard, un certain nombre d'associations féminines ont vu le jour et revendiquent l'adoption par l'Etat de lois et conventions susceptibles d'améliorer le statut social, culturel, économique et politique de la femme.

### G. Soutien gouvernemental ou/et international

Soutien gouvernemental : Au niveau gouvernemental, ce n'est qu'en 1991, pour la première fois, qu'on a pris en compte la problématique de la femme et le développement avec la création du Secrétariat d'Etat chargé de la Condition Féminine et de la Population, devenue actuellement Ministère des Affaires Sociales, de la Population, du Travail et de l'Emploi; Ministère confié toujours à une femme.

Soutien international : Le soutien international, notamment celui des agences des Nations (PNUD, FNUAP, UNICEF, UNIFEM) consistait à appuyer les ONG de femmes à mieux s'organiser et entreprendre des activités de sensibilisation sur l'amélioration des conditions de vie de la femme. Actuellement, il n'existe pas une évaluation concrète de l'assistance internationale, mais on peut affirmer qu'elle a permis l'amélioration sensible de l'état sanitaire des femmes et la formation de certaines d'entre elles aux techniques modernes en agriculture et à la transformation alimentaire.

Par ailleurs, on assiste ces dernières années à l'implantation d'ONG internationales qui opèrent surtout en milieu rural, le soutien porté à la femme consiste à renforcer les structures existantes en matière de santé, nutrition, développement agricole etc...

## III. OBJECTIFS ET STRATEGIES

### A. Objectifs futurs et stratégies

a) Valoriser le rôle et la place de la femme dans la société et dans la gestion économique et politique du pays. Ce qui nécessite une prise en compte, dans les programmes des partis politiques nationaux, du rôle et de la participation active de la femme dans le processus de développement économique et social ainsi qu'une intégration dans les programmes politiques de mesures en leur faveur. Il faut revaloriser les compétences de la femme en la responsabilisant davantage par sa nomination à des postes de direction dans la haute administration etc...;

b) Renforcer les institutions en charge de la promotion de la femme. Ce qui implique le développement des institutions et organismes nationaux de sensibilisation et d'intégration de la femme au développement ainsi que la dotation de ces structures en moyens financiers, matériels et humains nécessaires à leur fonctionnement. Il faut aussi encourager la création d'associations féminines locales, villageoises régionales et nationales de développement et les aider dans l'élaboration des projets et la recherche de financement;

c) Favoriser l'adoption par l'Etat de lois et conventions susceptibles d'améliorer le statut social, culturel, économique et politique de la femme. Pour y arriver, il faut absolument passer par une éducation massive de petites filles et prévenir leur déscolarisation précoce. La mise en place auprès de la justice d'un conseil juridique spécialisé sur les droits de la femme et des enfants s'avère nécessaire. Il en va de même du lancement de campagnes d'information sur les droits de la femme et de l'appui matériel, technique et financière à apporter aux ONG des femmes et à la structure gouvernementale chargée de la promotion de la femme dans leurs campagnes de sensibilisation;

d) Lutter contre la pauvreté de la femme par la valorisation des activités agricoles de la femme, l'amélioration des techniques agricoles ainsi que par la formation des femmes en matière de gestion et de commercialisation. Il faut donc assurer la prise en charge de la recherche et de la formation concernant les femmes par les services du développement rural et consentir des efforts supplémentaires dans la mise en place de crédits agricoles adaptés aux besoins recensés;

e) Renforcer les capacités d'investissement de la femme et promouvoir de nouvelles perspectives de crédit avec des taux d'intérêt relativement bas pour encourager les gens à emprunter. Il y a lieu aussi de promouvoir des crédits préférentiels en faveur des femmes dans les banques africaines et d'encourager l'implantation d'autres institutions de crédit;

f) Augmenter le taux de scolarisation des filles et garantir la qualité de l'enseignement. Le taux net de scolarisation pour les enfants de 7 - 12 ans doit passer de 64 à 80% d'ici l'an 2000. Pour y arriver,



Quant au PNUD, on note avec satisfaction certaines réalisations comme le financement du projet "Femmes et Technologies Alimentaires"; le financement des séminaires en faveur des femmes; et le financement du Home-atelier de Douala et la promotion des PME avec un module "Femmes et PME" etc...

### Objectifs

Les valeurs et philosophies à promouvoir doivent permettre d'asseoir un modèle de développement auto-géré qui mette l'accent sur les aspects ci-après :

a) L'autonomie : augmentation de la capacité de prise en charge des populations-cibles de leur propre développement;

b) La participation : intégration des populations cibles dans l'élaboration et la réalisation des projets de développement;

c) La responsabilisation : participation volontaire et assidue des populations cibles dans l'élaboration et la réalisation des projets de développement;

d) La créativité : capacité des populations-cibles de générer des idées nouvelles, stimulantes et peu coûteuses dans un contexte de crise économique et de pénurie de ressources.

Ces orientations comprennent cinq axes prioritaires, à savoir :

a) L'amélioration des conditions de vie de la femme : elle couvre les domaines clés tels que l'éducation et la formation;

b) L'amélioration du statut juridique de la femme : il s'agit d'éliminer les discriminations existantes dans les différents textes de lois, de réglementation et de concevoir des mesures de reconnaissance de son rôle et de sa protection;

c) La valorisation des ressources humaines féminines dans tous les secteurs de développement : il est question de mettre un accent sur la formation et de valoriser les domaines d'intervention dans lesquels elles sont majoritaires;

d) La participation effective de la femme à la prise de décision : cette orientation s'inscrit dans une mouvance à trois volets, en l'occurrence l'auto-détermination et l'auto-promotion en matière de développement, la prise en compte de la composante femme à toutes les étapes du cycle de planification et la présence effective des femmes à toutes les instances de décisions tant dans le secteur privé que public;

e) L'amélioration du cadre institutionnel de l'intégration de la Femme au Développement : cette approche se caractérise d'une part, par un rôle normatif et de conception, de contrôle et de suivi-évaluation pour assurer une coordination efficace d'un réseau intégré d'intervenants en matière d'Intégration de la Femme au Développement et d'autre part, l'adaptation de ce réseau aux attentes tant au niveau national qu'international.

Toutes ces valeurs et orientations politiques sont opérationnalisées par un ensemble d'objectifs et de stratégies par axe prioritaire portant sur la période 1994-1999 ou horizon 2000.



#### D. Santé

D'importants progrès sont enregistrés au niveau de la prévention. En effet, il existe plusieurs programmes de vaccination, de contrôle de grossesse, de planification familiale dont bénéficient les femmes de manière particulière. D'après l'OMS, le Cap-Vert a atteint, une des meilleures situations sanitaires du continent africain, occupant la 3ème position relative pour ce qui est du degré de couverture des soins de santé maternels et infantiles et disposant d'un bon indicateur : le taux de mortalité infantile est passé de 70/1000 en 1990 à 52,4/1000 aujourd'hui. Cependant, la composante planification familiale demeure faible pour réduire le taux de natalité et contribuer à l'équilibre démographique. Le taux des femmes en âge de procréation utilisant une méthode contraceptive distribuée par les services SMI/PF est passé de 19,2 à 24,5%.

Plus de 50% des accouchements au niveau national et 75% dans les zones rurales ont lieu à domicile. Environ 40% des femmes enceintes présentent une anémie liée à des facteurs d'ordre nutritionnel, à des grossesses précoces ou nombreuses et peu espacées.

En ce qui concerne le SIDA, depuis 1987, un programme de lutte visant à renforcer le système de surveillance et de prévention est élaborée s'agissant de la fécondité, elle est plus élevée en milieu rural que dans les centres urbains (6,4 et 5,2 en l'an 1990). Le but est d'obtenir sa réduction progressive de 5,2 à 4,6 en l'an 2000.

#### E. Agriculture

En milieu rural, l'exiguïté des terres pour les cultures et le pâturage limitent l'expansion des activités agricoles au Cap-Vert. Généralement, les femmes accèdent à la terre en particulier par l'achat, par l'héritage, un système de fermage ou de métayage. D'après le recensement de 1988, sur les 32 193 exploitations agricoles existant au Cap-Vert, 36,2% sont dirigées par des femmes chefs de famille; 41% des exploitations sur terre sèches sont dirigées par des femmes ; en ce qui concerne les cultures irriguées, seulement 23% du total des exploitations familiales sont dirigées par des femmes. Quant à l'association culture pluviale/culture irriguée, seules 20% de ces exploitations sont dirigées par des femmes. Il est à remarquer, non seulement l'importance des femmes dans les circuits de commercialisation au niveau des produits agro-pastoraux et de la pêche mais aussi son intégration dans le marché national.

Au niveau de la protection de l'environnement, il est recommandé d'élargir la participation des femmes dans la gestion des ressources environnementales.

#### F. Droits légaux

Ce n'est qu'à partir de l'indépendance nationale que les droits de la femme sont assurés avec équité. En 1980 l'approbation de la Constitution de la République, le Code de la Famille et des mineurs de 1981 et 1982 ont été mis en évidence. La Constitution de la 1ère République établissait l'égalité des citoyens devant la loi, qui jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs sans distinction de sexe. Il établissait également l'égalité de la femme et de l'homme à tous les niveaux de la vie politique, économique, sociale et culturelle. La constitution de la 2ème République reprend ces principes en stipulant par ailleurs que l'Etat a le devoir de veiller à l'élimination des conditions qui sont à l'origine de la discrimination de la femme et d'assurer tant la protection de ses droits que les droits de l'enfant. Parallèlement à ces importantes réformes dans le secteur législatif, des efforts considérables sont déployés en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes cap-verdiennes à travers des investissements dans des programmes qui ont un impact sur leur situation.

Il convient également de signaler l'approbation en 1986 de la loi sur l'IVG qui permet à la femme, d'interrompre une grossesse non désirée dans certaines circonstances.

#### G. Action du gouvernement - mécanismes nationaux

En dépit des pressions continues de l'Organisation des femmes capverdiennes (OMVC) pour la création d'un organisme gouvernemental, ce ne fut qu'en 1994 que l'institut de la Condition Féminine fut créé sous la tutelle du Premier ministre. Son objectif principal est d'assurer la concertation entre les différents organismes sectoriels gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de l'intégration dynamique et objective de la femme dans le développement du pays. Cet institut aura comme tâche de



## COMORES

### I. INTRODUCTION

Les Comores sont composées de 4 îles situées dans l'océan Indien. Les trois îles, Grande - Comores, Anjouan, Mohéli ont accédé à l'indépendance en 1975; alors que Mayotte reste toujours sous l'autorité coloniale de la France.

Les trois îles comptent 483 050 habitants. Les femmes représentent 50,6% de la population.

Aux Comores, l'agriculture reste le secteur principal de l'économie du pays. Elle emploie 70% de la population active et contribue pour 40% au PIB. Toutefois, la production alimentaire locale ne couvre que la moitié des besoins de la population. Les produits de consommation courante importés représentent 45% des besoins en nourriture et sont peu accessibles aux population rurales. Par ailleurs, la ration alimentaire qui était de 2 296 calories en 1965, est descendue à 2 074 en 1980, à 2 109 en 1986 et à 2 059 Kcal par jour en 1988.

### SITUATION DES FEMMES COMORIENNES

#### A. Les instances décisionnelles

Dès l'indépendance des Comores en 1975, il a fallu attendre 1992 pour voir une femme élue député. Et c'est en 1991 que les Comores ont eu leur première femme Ministre.

Par ailleurs, les femmes ont commencé à occuper des postes importants dans la haute administration au milieu des années 80. Actuellement, on estime à plus de 20 le nombre de femmes Directrices générales ou hauts cadres dans l'administration publique et para-publique sur un total d'environ 8 000 agents de la Fonction Publique.

#### B. Emploi

Le principal employeur des salariés femmes est évidemment la Fonction Publique. Sur un total de 175 934 on enregistre le taux de féminisation le plus important au niveau du secteur social, à savoir la santé et l'éducation. On trouve aussi beaucoup de femmes dans le domaine du secrétariat et du nettoyage.

S'agissant du corps enseignant au niveau primaire, les femmes sont relativement assez bien représentées, surtout en milieu urbain.

Les statistiques concernant les enseignantes au niveau secondaire et supérieur ne sont pas disponibles.

Dans l'industrie où les études se poursuivent, les femmes sont représentées à 32,4%, soit 1 808 femmes sur un total de 5 566 de la population de 12 ans et plus. Quant au secteur informel, l'étude menée par l'OIT en 1990 indique que 15% des entrepreneurs de ce secteur sont des femmes.

Dans l'ensemble, le taux de chômage était de 13,3% en 1980 dont 15,6% pour les hommes et 10,8% pour les femmes. Pour la même année, l'agriculture et la pêche représentaient des activités occupant 70,6% d'hommes et 84% des femmes; alors que les personnes salariées représentaient 24,9% de la population active rurale et 0,6% de la population active femelle. Le taux de chômage des jeunes (12 - 14 ans) était de 36,8% pour les garçons et 30,5% pour les filles en 1980.

#### C. Education

En 1990, le taux d'analphabétisme est de 71% dont 77,3% de femmes. On note que 4 élèves sur 5 ne terminent pas le cycle primaire et la majorité sont des filles. Une fille sur trois inscrites en première année quitte l'école avant le seuil minimum d'alphabétisation.

Au niveau de l'enseignement primaire, le recensement de 1980 révèle un taux de scolarisation de l'ordre de 40,8% pour les garçons et 34,5% pour les filles (de 6 à 14 ans). Mais peu d'élèves



### C. Education

Les résultats préliminaires du Recensement Démographique de 1987 indiquent que 55,1 % des femmes sont analphabètes contre 34,3% des hommes et que les déperditions scolaires sont énormes pour les filles dès la fin du second cycle. Seul 0,5% de femmes atteignent l'enseignement supérieur. Ceci s'explique par le fait que les parents préfèrent payer les études aux garçons en période de récession économique.

Sur les 17 grandes écoles et écoles de formation professionnelle, 10 ont connu une évolution positive du taux de femmes. On constate cependant que ces taux sont en baisse dans les écoles de médecine et dans les écoles techniques.

### D. Santé

Le taux de mortalité s'élève à 0,79 décès pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans dérivées sur un ratio de la mortalité maternelle de 430 décès des mères pour 100 000 naissances vivantes (1980-1985 : projection des Nations Unies, Boerman 1987).

Par ailleurs, le recensement général de la population de 1987 montre que 70% des mères ont reçu au moins une injection de vaccin anti-tétanique au cours de leur grossesse.

Au niveau des services disponibles, 64% des accouchements ont lieu dans une formation sanitaire avec l'assistance d'un professionnel de la santé tandis que 12% sont conduits par une accoucheuse traditionnelle.

Quant aux taux de mortalité infantile, il aurait évolué de 102% en 1976 à environ 86 % en 1987.

Les maladies diarrhéiques d'origine hydrique, la rougeole et la méningite ont encore une prévalence dans la mortalité infantile. Les principaux indicateurs de la mortalité issus du recensement de 1987 laissent entrevoir une surmortalité en milieu rural.

En effet, on constate en 1991 une chute de la couverture vaccinale pour les enfants en dessous de un an évaluée à 14% en ce qui concerne la rougeole et 20% pour le DPT (source : Social Indicators of Development World Bank 1992).

### E. Agriculture

Selon le rapport de la Banque mondiale n° 8844 de novembre 1990, la main d'oeuvre féminine contribue à 90% à la production nationale des aliments de base. En général, on a estimé à 89,2% les femmes actives dans les cultures vivrières, à 2,32% dans les cultures d'exportation et à 1,02% dans l'élevage, la pêche et la chasse.

La Direction du Développement Communautaire du Ministère de l'Agriculture a recensé à ce jour 983 associations et coopératives de femmes.

Force est de constater qu'en dépit du rôle déterminant de la femme dans le secteur agricole, peu d'efforts ont été consacrés durant ces trente années d'indépendance à l'amélioration de ses conditions de travail dans l'agriculture et l'élevage.

## III. DROITS RECONNUS AUX FEMMES CAMEROUNAISES

Sur le plan international, le Cameroun a déjà ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1988.

Par contre, il n'a pas encore ratifié les Conventions suivantes :

- a) La Convention de l'OIT concernant l'égalité de rémunération entre la main d'oeuvre masculine et la main d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale;
- b) La Convention sur les Droits politiques de la femme;



Quant au PNUD, on note avec satisfaction certaines réalisations comme le financement du projet "Femmes et Technologies Alimentaires"; le financement des séminaires en faveur des femmes; et le financement du Home-atelier de Douala et la promotion des PME avec un module "Femmes et PME" etc...

### Objectifs

Les valeurs et philosophies à promouvoir doivent permettre d'asseoir un modèle de développement auto-géré qui mette l'accent sur les aspects ci-après :

a) L'autonomie : augmentation de la capacité de prise en charge des populations-cibles de leur propre développement;

b) La participation : intégration des populations cibles dans l'élaboration et la réalisation des projets de développement;

c) La responsabilisation : participation volontaire et assidue des populations cibles dans l'élaboration et la réalisation des projets de développement;

d) La créativité : capacité des populations-cibles de générer des idées nouvelles, stimulantes et peu coûteuses dans un contexte de crise économique et de pénurie de ressources.

Ces orientations comprennent cinq axes prioritaires, à savoir :

a) L'amélioration des conditions de vie de la femme : elle couvre les domaines clés tels que l'éducation et la formation;

b) L'amélioration du statut juridique de la femme : il s'agit d'éliminer les discriminations existantes dans les différents textes de lois, de réglementation et de concevoir des mesures de reconnaissance de son rôle et de sa protection;

c) La valorisation des ressources humaines féminines dans tous les secteurs de développement : il est question de mettre un accent sur la formation et de valoriser les domaines d'intervention dans lesquels elles sont majoritaires;

d) La participation effective de la femme à la prise de décision : cette orientation s'inscrit dans une mouvance à trois volets, en l'occurrence l'auto-détermination et l'auto-promotion en matière de développement, la prise en compte de la composante femme à toutes les étapes du cycle de planification et la présence effective des femmes à toutes les instances de décisions tant dans le secteur privé que public;

e) L'amélioration du cadre institutionnel de l'intégration de la Femme au Développement : cette approche se caractérise d'une part, par un rôle normatif et de conception, de contrôle et de suivi-évaluation pour assurer une coordination efficace d'un réseau intégré d'intervenants en matière d'Intégration de la Femme au Développement et d'autre part, l'adaptation de ce réseau aux attentes tant au niveau national qu'international.

Toutes ces valeurs et orientations politiques sont opérationnalisées par un ensemble d'objectifs et de stratégies par axe prioritaire portant sur la période 1994-1999 ou horizon 2000.



## H. Conclusion

Depuis la décennie qui a suivi l'Année Internationale de la Femme, les autorités du Burkina Faso et plusieurs ONG s'emploient à améliorer la situation de la femme burkinabé en élaborant des programmes d'action adaptés aux réalités du pays. Pour y parvenir, il faut les stratégies suivantes :

- a) la Réorganisation Agraire et Foncière en ce qui concerne le droit de la femme à la Terre;
- b) la formation des femmes à la gestion de leurs propres affaires;
- c) la mise en place de politiques qui favorisent l'émergence de femmes entrepreneurs;
- d) le renforcement de la participation des femmes aux prises de décisions par une sensibilisation des hommes et des femmes sur les politiques économiques et le développement global du pays;
- e) l'amélioration de la qualité des services de santé par des mesures diverses afin de:
  - i) réduire la mortalité de 114/1000 (1991) à 70/1000 (en l'an 2000);
  - ii) réduire le taux de mortalité maternelle de 5,66/1000 (1991) à 3,00/1000 (en l'an 2000) etc.;
- f) le renforcement des mesures requises pour lutter contre les formes de discrimination à l'égard des femmes en matière d'emploi (adéquation, formation-emploi);
- g) l'élaboration de méthodes appropriées de sensibilisation des familles à la nécessité de scolariser les filles afin de :
  - i) porter le taux de scolarisation des filles de 22% (en 1993) à 30% d'ici 1996;
  - ii) faire passer le taux de scolarisation du secondaire de 5% à 8,5% d'ici 1996 tout en veillant à réduire l'écart entre garçons et filles;
- h) l'élaboration des programmes spécifiques d'alphabétisation fonctionnelle en faveur des femmes.

La mise en oeuvre des stratégies pour le renforcement du rôle et de la place de la femme dans le processus de développement constitue un véritable défi que le Burkina Faso se propose de relever à tout prix. Pour ce faire, la connaissance effective des goulots d'étranglement que sont les pesanteurs socio-culturelles s'impose. Toutefois, la victoire ne saurait être acquise sans un effort conjugué entre d'une part l'Etat et de l'autre les ONG, les associations et tous les partenaires de développement.



A l'Université de Ouagadougou, on avait à peine 22,5% de filles en 1991-1992. Au niveau des disciplines scientifiques, la représentativité des filles est faible. De plus, les filles s'orientent surtout vers les disciplines littéraires.

Le point le plus important à souligner dans ce secteur est sans doute la création d'un service spécifique chargé de la promotion de la scolarisation des filles au sein du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de masse, en 1989.

Par ailleurs, le Ministère des Enseignements secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique a mis en place la Direction de l'Education en matière de Population (EMP) qui a pour but de promouvoir la vie de famille et la condition de la femme. Cette éducation est concentrée sur quatre domaines, à savoir :

- a) Population et développement;
- b) Population, santé et nutrition;
- c) Sexualité, vie familiale et sociale;
- d) Population et environnement.

Il est à noter également que des associations telles que l'Amicale des Femmes, l'Entraide Féminine et la Fédération des Femmes du Burkina ont formé à nos jours 5 973 femmes.

Face à l'ampleur de la tâche, le Gouvernement a mis en place des structures permanentes d'alphabétisation appelés Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation.

#### D. Santé

L'enquête démographique de 1991 révèle que la mortalité due à la maternité représente 16% de la mortalité féminine chez les femmes âgées de 15 à 49 ans. Cette situation est essentiellement liée à la faiblesse de la couverture obstétricale du pays. En effet, le taux d'accouchements assistés est de 33% tandis que la couverture prénatale s'élevait à 38,4% en 1992 :

Pour faire face aux problèmes liés à la santé de la mère et de l'enfant, un certain nombre de programmes de santé et de nutrition ont été adoptés dont le Programme des médicaments essentiels, le Programme de surveillance et d'éducation nutritionnelle et d'intervention.

Par ailleurs, le gouvernement a créé un Centre d'information et d'éducation à la vie familiale. C'est un projet qui est en expérimentation pour l'instant dans la province du Kadiogo.

#### E. Agriculture

Au Burkina Faso, 95% des femmes travaillent dans l'agriculture de subsistance ou dans le secteur informel. Mais le statut social inférieur de la femme réduit ses capacités d'accès aux moyens de production et entraîne par conséquent une faible production malgré sa participation aux activités économiques.

Cependant, les femmes propriétaires de terre sont extrêmement rares - Selon les estimations des services du Domaine, moins de 6% des femmes sont aujourd'hui propriétaires de parcelles malgré la révision de la Réorganisation Agraire et Foncière qui supprime en son article 17 toute discrimination dans ce domaine.

Le gouvernement du Burkina Faso a mis en place la Caisse Nationale de Crédit Agricole dans le but d'encourager les agricultures tout en donnant aux femmes des facilités de crédits.

Par ailleurs, le programme "Foyers améliorés" a permis l'intégration des femmes aux actions de foresterie reboisement, gestion des pépinières, exploitation foresterie. Les différents projets de ce programme ont contribué à procurer des revenus à environ 200 animatrices :



**TABLE DES MATIERES**

<b><u>PAYS</u></b>	<b><u>PAGES</u></b>
BURKINA FASO	1
CAMEROUN	5
CAP VERT	9
COMORES	12
BURUNDI	16
CONGO	19
GABON	23
MADACASCAR	27
MALI	30
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	35
NIGER	39
REPBLIQUE CENTREAFRIQUE	42
SENEGAL	46
TOGO	51
TUNISIE	55
ZAIRE	61